

(1)

(N^o 169.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} MARS 1853.

SITUATION DES ÉCOLES DE RÉFORME, PENDANT L'ANNÉE 1852.

Rapport déposé par M. le Ministre de la Justice.

MESSIEURS ,

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau, conformément à l'art. 9 de la loi du 3 avril 1848, le rapport sur la situation des écoles de réforme, pendant l'année 1852.

Le Ministre de la Justice,

CH. FAIDER.

ÉCOLES AGRICOLES DE RÉFORME

DE

RUYSSELEDE ET DE BEERNEM.

(FLANDRE OCCIDENTALE.)

4^e rapport sur la situation des écoles de réforme , pendant l'année 1852.

MONSIEUR LE MINISTRE ,

Nous avons l'honneur de vous adresser un rapport détaillé sur la situation et les progrès des écoles de réforme pendant l'année qui vient de s'écouler.

A ce rapport sont joints les renseignements qui ont été prescrits par l'art. 8 de l'arrêté royal du 7 mai 1849.

Ces différentes pièces, ainsi que les détails dans lesquels nous allons entrer nous-mêmes, vous donneront la conviction, du moins nous osons l'espérer, que la loi du 3 avril 1848 a reçu une application utile, et que les agents qui sont appelés à l'exécuter ont compris, chacun dans la sphère d'action qui lui est attribuée, la haute mission qu'ils tiennent de la confiance du Gouvernement.

La quatrième année de l'installation de l'école de réforme des garçons a été signalée spécialement par l'achèvement des constructions, par une nouvelle extension donnée à la culture et aux ateliers, par le complément du mobilier et de l'outillage de toute espèce, par un développement considérable donné au potager et aux plantations d'arbres fruitiers qu'une clôture palissadée entoure actuellement pour soustraire les fruits et les légumes aux ravages des maraudeurs des environs.

Et à l'école des filles :

Par l'appropriation des locaux existants, la construction d'un pavillon et d'une aile de bâtiment, de dortoirs, de salles d'école et de travail ; par les travaux de défoncement nécessaires à l'établissement du potager, par d'autres améliorations foncières, telles que nivellements qui permettront de créer des herbages en remplacement des bois de sapin qui ont existé sur le domaine ; enfin, par la mise en

culture de 9 hectares qui ont été emblavés de marsages au début de la campagne, ou de céréales pendant l'automne dernier. C'est ainsi que peut se résumer le complément d'organisation qui a été donné, en 1852, aux écoles de réforme sous le rapport matériel.

Le personnel des employés n'a pas subi de modification sensible.

Personnel des employés.

Eu égard au dévouement de l'aumônier et comprenant la nécessité d'attacher ce digne ecclésiastique de plus en plus à l'établissement, le Gouvernement a récemment porté son traitement à 1,600 francs

Le magasinier-dépensier qui ne remplissait ses fonctions qu'à titre provisoire, ayant acquis des droits à la confiance de l'administration, a été confirmé définitivement dans le poste qu'il occupe, et son traitement a été porté de 300 à 400 francs.

Le surveillant en chef est passé dans l'administration des prisons et a été remplacé par un fonctionnaire de la même administration.

Deux surveillants ont quitté le service par suite de démission volontaire et ont été remplacés par deux anciens colons admis en qualité de candidats-surveillants sans traitement, et ne jouissant, pour le moment, que de l'habillement et de l'entretien.

Finalement, un ouvrier charron, employé au service des ateliers, a été nommé surveillant provisoire, en conservant dans ses attributions la direction de l'atelier de charronnage.

Au 1^{er} janvier 1853, le personnel des employés est par conséquent composé et rétribué comme suit :

1 Directeur	fr.	4,500
1 Aumônier		1,600
1 Préposé à la comptabilité		1,200
2 Commis aux écritures, à 600 francs		1,200
1 Magasinier-dépensier		400
1 Médecin		1,000
2 Instituteurs, à 600 francs		1,200
1 Surveillant en chef		750
6 Surveillants, à 450 francs		2,700
2 Candidats-surveillants, sans traitement		„
1 Chef de culture		600
4 Ouvriers préposés à la ferme, aux attelages etc., à 200 francs		800
1 Meunier-boulangier		500
24	Fr.	16,250

De plus, un jardinier sortant de l'établissement de M. De Bavay, de Vilvorde, a été depuis peu admis au service des écoles de réforme, à titre provisoire, pour être chargé plus spécialement de la culture maraîchère, de l'arboriculture, etc. Il lui a été accordé un traitement de 500 francs.

Indépendamment du personnel qui précède, il y a :

1^o Un mécanicien préposé à la conduite et à l'entretien de la machine à vapeur

et chargé en même temps de l'atelier de serrurerie. Son salaire est de 100 francs par mois ;

2° Trois ouvriers respectivement préposés à la forge, à la menuiserie, à la cor-donnerie, et payés à la journée. Leur salaire varie de fr. 1-50 à 2 francs par journée de travail.

Parmi les surveillants on compte le jardinier qui remplit ainsi une double fonction, ainsi que le préposé à l'atelier de tissage.

En comparant les dépenses résultant du personnel avec celles de 1851 on constate une augmentation de 200 francs seulement. quoique le traitement de l'aumônier ait été augmenté de 400 francs et qu'il ait fallu créer une deuxième place de jardinier aux appointements de 500 francs.

Ce résultat est dû à la participation de plus en plus active des colons aux grands travaux de culture et à la mesure qui a été adoptée de faire cumuler les fonctions de surveillants à certains chefs d'ateliers qui méritent par leur caractère et par leur aptitude la confiance de la direction.

Ce résultat est dû aussi à la nomination de deux surveillants sans traitement pris parmi les anciens colons qui, après quelques mois de sortie, ont continué de pratiquer dans la vie libre les bonnes traditions qu'ils avaient puisées à l'école.

L'idée d'appliquer de plus en plus des colons qui se distinguent à la conduite des attelages et des labours, en remplacement des ouvriers de la ferme ; celle de recruter le personnel parmi les colons, ne repose pas seulement sur un calcul d'économie ; elle a un mobile plus élevé, celui de compléter l'instruction professionnelle des colons et d'exciter leur émulation en leur donnant la perspective de fonctions honorables comme prix de leur bonne conduite et de leur intelligence.

Nous espérons arriver ainsi aux mêmes résultats qu'à ceux qu'on obtient à Mettray par l'institution de l'école des contre-maîtres, moins les complications qu'amène cette institution et les dépenses d'argent qui en sont la conséquence.

Les détails qui précèdent doivent donner la conviction que toutes les mesures sont prises pour maintenir les frais du personnel dans des limites très-restreintes, quoique d'autre part l'extension du travail, le nombre des colons, leur éducation augmentent les devoirs et la responsabilité des employés.

Une seule place nouvelle a été créée ; c'est celle d'un deuxième jardinier dont les services ont été reconnus indispensables à la prospérité de l'établissement. En effet, le premier jardinier a rang de surveillant ; il dirige une division de 40 à 50 apprentis, cultive un potager de plus de 6 hectares, et lorsque les travaux chôment, il emploie ses jeunes bêcheurs au défoncement des champs destinés au lin et aux pommes de terre. Il a donc des attributions très-étendues. Celles qui ont été dévolues au deuxième jardinier sont : les soins à donner aux vergers, la plantation et l'élagage des arbres de haute futaie, la conduite et la taille des arbres fruitiers du potager, l'établissement d'espaliers, un peu de floriculture et la forcerie des légumes. Il a sous ses ordres une brigade d'élite qui fournira indubitablement des jardiniers expérimentés.

Mouvement de la population - origine, à c. état civil, etc.

Les états qui suivent indiquent le mouvement de la population, tant à l'entrée qu'à la sortie ; les provinces auxquelles appartiennent les colons, leur âge, leur état civil ; les caisses auxquelles incombe leur entretien ; enfin, le nombre des journées de présence à l'école.

1. État du mouvement de la population avec indication des provinces auxquelles les colons appartiennent. (1852.)

DESIGNATION DES PROVINCES.	PRÉSENTS AU 1 ^{er} JANVIER.	ENTRÉS PENDANT L'ANNÉE.	SORTIS PENDANT L'ANNÉE.	TRANSFÉRÉS.	DÉCÉDÉS.	DÉSERTÉS.	PRÉSENTS À LA FIN DE L'ANNÉE.
Flandre orientale . . .	201	44	37	8	2	5	193
Flandre occidentale . .	128	46	58	6	1	3	106
Hainaut	62	27	11	1	1	»	76
Brabant	32	19	12	2	1	»	36
Liège	26	20	6	1	»	»	39
Anvers	24	22	2	»	»	»	44
Namur	14	3	4	»	»	»	13
Limbourg	8	1	4	»	»	»	5
Luxembourg	7	2	1	»	»	»	8
	502	184	135	18	5	8	520
	686		686				

Dans le chiffre de 520 individus, indiqué au présent état comme formant la population à la fin de l'année, figurent 6 colons qui sont détachés à l'infirmerie du dépôt de mendicité de Bruges.

135 colons ont été libérés. (*Voir*, plus loin, l'état statistique concernant leur placement, leur position actuelle, leur conduite, etc.)

18 colons figurent comme ayant été transférés : 15 ont été envoyés dans les dépôts de mendicité, conformément à l'art. 6 de la loi du 3 avril 1848, comme étant âgés de plus de 18 ans ; 1 frappé de cécité, a été admis à l'institut des sourds-muets et aveugles de Schaerbeek-lez-Bruxelles ; 1 a été conduit à la frontière comme étant étranger au pays ; enfin, 1 autre a été mis à la disposition du juge pour un délit antérieur à son admission à l'école de réforme.

5 colons sont décédés : 3 à la suite de la maladie dont ils avaient apporté le germe à leur entrée à l'établissement ; 1 par suite de mort subite, et 1 par suite de maladie contractée dans l'établissement.

Il résulte de l'état qui précède que la population totale de l'année a été de 686 enfants, et que le chiffre à la fin de l'année est de 520.

Voici l'indication des caisses qui ont pourvu à leur entretien :

	Population pendant l'année.	Population au 31 décembre 1852.
1° A charge de l'administration des prisons . . .	198	166
2° Id. de diverses communes de la Flandre orientale	117	90
3° Id. de diverses communes de la Flandre occidentale	133	67
4° Id. de diverses communes du Hainaut . . .	89	75
5° Id. id. du Brabant	32	19
6° Id. id. de Liège	41	33
7° Id. id. de Namur	13	11
8° Id. id. d'Anvers	9	9
9° Id. id. du Limbourg.	9	3
10° Id. id. du Luxemb ^s	1	1
11° A charge d'hospices civils	20	20
12° Id. de comités de patronage	6	5
13° Id. de l'administration centrale des éta- blissement de bienfaisance	4	3
14° Id. de particuliers.	3	3
15° Dont le domicile de secours n'est pas constaté,	11	11
Totaux . fr.	686	520

Le nombre de journées de présence a été de . . . 184,046,
et la population moyenne de 503.

II. Relevé des journées d'entretien des colons et des sommes dues de ce chef,
pendant l'exercice 1852.

N° d'ordre.	DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS DÉBITRICES.	TOTAL des JOURNÉES.	TAUX de L'ENTRETIEN	SOMMES DUES.
1	A charge de l'administration des prisons.....	52,817	» 60	31,690 20
2	Id. de diverses communes de la Flandre orientale.....	52,310	» 40	12,924 00
3	Id. id. de la Flandre occidentale.....	36,668	» 40	14,667 20
4	Id. id. du Hainaut.....	24,123	» 33	8,443 75
5	Id. id. du Brabant.....	8,037	» 40	3,214 80
6	Id. id. de Liège.....	11,073	» 40	4,430 00
7	Id. id. de Namur.....	4,119	» 33	1,473 15
8	Id. id. d'Anvers.....	2,600	» 33	988 00
9	Id. id. du Limbourg.....	2,407	» 40	962 80
10	Id. id. du Luxembourg.....	53	» 33	11 35
11	Id. de divers hospices civils.....	4,024	» 40	1,609 60
12	Id. de trois comités de patronage.....	1,365	» 40	546 00
13	Id. de l'administration des établissements de bienfaisance....	1,084	» 40	433 60
14	Id. de particuliers.....	375	» 40	149 20
15	Id. id.	566	» 33	159 08
16	Pour colons dont le domicile de secours est en contestation.....	2,643	» 40	1,037 20
	TOTAUX.....	184,046		82,740 15
	Il est de plus dû par l'administration des prisons, pour 63 trousseaux à 32 francs.....			2,016 00
	TOTAL GÉNÉRAL.....			84,756 15

L'exposé de l'année 1881 présente la statistique concernant l'âge et l'état-civil des 559 colons admis, depuis l'origine de l'établissement jusqu'au 1^{er} janvier 1882.

Voici les mêmes renseignements relativement aux 184 colons entrés dans le courant de 1882 :

Agés de 7 à 10 ans	37
Id. 10 à 12	55
Id. 12 à 14	58
Id. 14 à 16	41
Id. plus de 16 ans	16
	184

Colons ayant père et mère	52
Id. orphelins de père.	27
Id. id. mère	38
Id. id. père et mère	46
Enfants naturels.	15
Enfants trouvés et abandonnés	6
	184

Le travail continue d'être l'objet de soins spéciaux de la part de la direction. Travail des colons.
On comprend que c'est un élément précieux de moralisation pour ces natures livrées jadis à la fainéantise et au vagabondage.

Dans la répartition qui a été faite du travail entre les colons, on s'est constamment attaché aux points suivants :

1^o Varier les occupations de telle sorte que les enfants apprennent un métier complet. Ainsi, un roulement fait passer les enfants employés à l'agriculture, successivement aux étables, aux champs, au potager et vice-versà.

De même les ateliers ne sont pas permanents, mais livrent des bras à la culture lorsque la saison l'exige et lorsque le temps permet le travail au dehors.

2^o Appropriier le travail à la force et à l'aptitude des enfants de manière à en faire un exercice utile à leur santé et propre à fortifier leur constitution.

3^o Assigner, autant que possible, aux colons des occupations analogues à celles qu'ils ont exercées, ou à celles qui les attendent à leur sortie de l'établissement; par exemple, on place de préférence à l'atelier des serruriers, à la forge, ou à la machine à vapeur les colons de la province de Liège ou des environs de Charleroi, parce que leur sort sera plus assuré lors de leur libération.

4^o Régler les heures de travail de manière à ne pas excéder les forces de la généralité des travailleurs, et à ne pas le faire envisager comme une peine. Dans ce but on l'interrompt par des exercices d'une autre espèce, par l'enseignement religieux, par l'enseignement primaire, la musique, la gymnastique, etc.

5^o Occuper les enfants à des travaux productifs pour l'établissement. En conséquence, la culture des terres et du potager occupe le premier rang. Elle pourvoira dans un avenir prochain aux besoins essentiels de la consommation.

En second lieu, les ateliers sont choisis et organisés au point de vue de l'habil-

ment des colons, de la confection des instruments aratoires, des ustensiles de ménage, de l'entretien et des réparations des bâtiments, etc.

Le mode d'occupation des colons n'a pas subi de modifications essentielles.

Les 520 colons, présents à la fin de l'année, étaient employés comme suit :

A. Culture et ferme.

1° Jardiniers employés au potager, etc.	50	
2° Préposés, aux attelages	9	
3° Employés à la ferme pour travaux divers. (Étables, porcheries, poulailier, grange, etc.)	24	
		83

B. Ateliers.

4° Tailleurs	39	
5° Ravaudeurs	45	
6° Forgerons, serruriers, chauffeur, machiniste	20	
7° Menuisiers, charpentiers et charrons	21	
8° Cordonniers	26	
9° Relieurs	2	
10° Tresseurs de paille	56	
11° Fabricants de chapeaux de paille	7	
12° Teilleurs de lin	10	
13° Seranceurs.	6	
14° Bobineurs	6	
15° Fileurs	60	
16° Tisserands.	5	
17° Tonneliers.	2	
18° Brigade ambulante, casseurs de pierres etc.	30	
		555

C. Service domestique, ménage, etc.

19° Buandiers	12	
20° Éplucheurs	13	
21° Cuisiniers et servants	20	
22° Préposés aux nettoyages.	18	
23° Id. à la cuisine des employés, servants	5	
24° Id. au quartier des employés.	1	
25° Aides-boulangers	4	
26° Aide-magasinier	1	
27° Infirmiers	2	
28° Portier	1	
29° Clairon et chef de section de garde.	2	
		79
30° Malades et tenus en observation à l'infirmerie.		25
		104
Total.		520

Le rapport de l'année dernière contenait des détails étendus sur la taille et la constitution des pensionnaires de l'école de réforme. Il est inutile de retracer le même tableau de misères et de dégradation physique. Etat sanitaire.

Bornons-nous à constater que l'état sanitaire, en 1852, a été satisfaisant ; que l'ophthalmie granulée, dont le germe nous était venu des dépôts de mendicité, a été presque entièrement extirpée ; qu'aucune des maladies contagieuses qui sont devenues endémiques parmi la population pauvre des Flandres n'a fait invasion dans l'établissement ; que nous n'avons eu à nous occuper que d'affections en général légères ; que le nombre des décès ne s'est élevé qu'à cinq, même chiffre que l'an dernier ; que parmi les colons que nous avons perdus trois étaient à leur entrée dans un état maladif qui devait faire préjuger leur perte. Tel est le résumé du rapport du docteur Van Hecke (*voir annexe B.*), qui est chargé du service médical de l'établissement.

Il résulte aussi de ce rapport que le régime de l'école de réforme contribue, dans une grande mesure, à refaire et à fortifier la constitution des enfants.

Ainsi, l'expérience a sanctionné les mesures qui avaient été prises, quelque peu en tâtonnant dans le principe, en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement, les heures de repos et de travail des colons, les manœuvres, la gymnastique, etc. ; et nous pouvons dire aujourd'hui que l'école de réforme a atteint un des buts de sa création, celui de rendre à la santé, et, par conséquent, propre au travail une population déshéritée et rachitique qui, sans les moyens mis en œuvre pour la régénérer, serait devenue une charge pour la société.

Avant de clore ce paragraphe, qu'il nous soit permis de signaler les services que rend le docteur Van Hecke à l'école de réforme.

Ce praticien distingué ne calcule ni la distance, ni les intérêts de sa clientèle, lorsque ses soins peuvent être utiles aux colons de Ruysselede. Aussi il multiplie ses visites au delà des prescriptions du règlement, dès qu'un cas extraordinaire se présente. L'invasion récente de la fièvre scarlatine a été une de ces occasions ; il s'est trouvé tous les jours au chevet des malades de l'établissement, et cette affection éruptive qui a été si meurtrière dans les campagnes, n'a fait qu'une seule victime parmi nous.

Au budget de 1852, un crédit spécial de 155,000 francs a été alloué pour l'école de réforme des garçons, et un crédit extraordinaire de 46,000 francs pour constructions, etc., à l'école des filles, à Beernem. Entretien des colons.

Il résulte du compte détaillé du premier de ces crédits (*voir annexe C*) que les dépenses générales se sont élevées à fr. 122,967-78 ; d'où il suit que nous avons un excédant disponible de fr. 12,032-22.

Il est, de plus, à remarquer que la somme de fr. 122,907-78, formant le montant des dépenses faites en 1852, ne peut pas être considérée comme la dépense réelle de l'exercice, attendu que la valeur des objets en magasin, au 1^{er} janvier dernier, et qui ont été soldés sur 1852, s'élevait à fr. 18,450-76 ; ce qui réduit la dépense effective à fr. 104,517-02. (*Voir l'annexe D.*)

En extrayant de l'état général des dépenses, mentionné ci-dessus, ce qui est relatif aux frais d'éducation et d'instruction des colons, nous arrivons à une somme de fr. 92,938-95, qui se décompose comme suit :

1° Nourriture	fr. 47,192 11
2° Ménage des employés	9,349 00
3° Traitements des employés	14,091 66
4° Chauffage général (non compris la machine à vapeur)	1,555 13
5° Éclairage général	2,605 84
6° Service de propreté	680 67
7° Lessivage	1,154 25
8° Frais de bureau	205 11
9° École.	271 05
10° Culte.	152 69
11° Trousseaux des colons	10,013 00
12° Coucher des colons	1,709 00
13° Mobilier et coucher des employés	694 00
14° Uniforme des surveillants	443 38
15° Infirmerie. — Médicaments	221 93
16° Entretien des bâtiments et de la machine à vapeur	2,640 13
Ensemble	fr. 92,938 93

Le nombre des journées d'entretien est de 184,046.

Il en résulte que le coût de la journée pour la nourriture est de fr. 0 25 64

Et pour frais divers dont l'énumération précède de 0 24 86

Total de la journée, comprenant la nourriture et l'entretien, fr. 0 50 50

Ménage des employés. Le ménage des employés figure dans le relevé qui précède pour une somme de 9,349 francs, qui se décompose comme suit :

1° Nourriture.	fr. 8,307 13
2° Chauffage de la cuisine	493 92
3° Lessivage	547 95
Ensemble	fr. 9,349 00

Le nombre des journées d'entretien, y compris celles du cuisinier, est de 6,650.

Il en résulte que le coût de la journée pour la nourriture est de fr. 1 24 91

Pour les frais relatifs à l'entretien, de 0 15 67

Total de la journée, comprenant la nourriture et l'entretien fr. 1 40 58

Ménage de la ferme. Le ménage de la ferme a occasionné une dépense de fr. 4,052-13 qui se répartit de la manière suivante :

1° Nourriture	fr. 3,616 20
2° Éclairage	78 34
3° Blanchissage	273 97
4° Uniformes	63 62
Ensemble	fr. 4,052 13

Le nombre des journées d'entretien est de 3,593.

Il en résulte que le coût de la journée, pour la nourriture, est de fr. 1 00 64

Et pour les frais relatifs à l'entretien, de 0 11 58

Total de la journée, comprenant la nourriture et l'entretien . fr. 1 12 22

Le taux de la journée d'entretien paraît relativement élevé. Mais il est à remarquer que les neuf colons préposés aux attelages, eu égard à la spécialité de leur travail, reçoivent à la ferme un supplément de nourriture dont il n'est pas tenu un compte spécial, et dont la dépense entre dans les calculs du ménage de la ferme.

De là les chiffres élevés dont le détail précède.

Il doit être intéressant de constater la différence qui a existé dans les frais d'entretien et de nourriture en 1852, en les comparant avec les mêmes frais en 1851.

Comparaison des frais d'entretien en 1851 et 1852.

Voici les éléments de cette comparaison :

		FRAIS		
		de nourriture.	d'entretien.	TOTAL.
Colons.	1851	0 23 51	0 29 71	0 53 22
	1852	0 25 64	0 24 86	0 50 50
Employés	1851	1 15 98	0 18 43	1 34 41
	1852	1 24 91	0 15 67	1 40 58
Ouvriers de la ferme. . .	1851	0 89 45	0 12 48	1 01 93
	1852	1 00 64	0 11 58	1 12 22

L'inspection du tableau démontre que, pour les trois catégories, il y a diminution dans les frais d'entretien et augmentation dans la dépense de nourriture.

Ce dernier résultat est dû au renchérissement des denrées alimentaires qui fera encore sentir son influence sur l'exercice courant.

Pour ce qui concerne le taux de la journée d'entretien des colons, nous devons signaler une réduction importante sur 1850 et sur 1851.

Pour la première de ces années, la journée d'entretien s'élevait à fr. 0-56-04 ; pour la deuxième à fr. 0-53-22, tandis que pour l'exercice 1852 on est arrivé à la réduire à fr. 0-50-50.

Remarquons de plus, que cette dernière réduction a eu lieu malgré les conditions défavorables dans lesquelles on s'est trouvé. La mauvaise récolte des pommes de terre et l'augmentation du prix de céréales qui en a été la conséquence, ont surélevé les frais de nourriture, et en second lieu, de grandes réparations à la machine à vapeur, l'entretien des bâtiments sont entrés dans le calcul de la journée

pour un chiffre de fr. 2,640-15, tandis que cette charge avait été nulle pour les deux années précédentes.

Ce n'est pas sans motifs que nous nous préoccupons du chiffre de la journée d'entretien.

En présence de l'état financier des communes et des réclamations qui s'élèvent de toutes parts contre les frais d'entretien des indigents, spécialement dans les dépôts de mendicité, nous ne pouvons nous dissimuler que l'avenir des écoles de réforme serait compromis si les charges qui en résultent dépassaient outre mesure les ressources des différentes caisses qui sont appelées à les supporter.

Mais on perd trop de vue que les écoles de réforme ne sont pas exclusivement des ateliers de travail, une entreprise industrielle ou agricole montée pour obtenir un produit et l'intérêt d'un capital.

Le côté moral de la question n'est pas assez apprécié, parce qu'on ne se rend pas compte des besoins d'instruction et d'éducation qu'exigent de jeunes enfants abandonnés à tous les mauvais instincts, livrés à eux-mêmes depuis leur enfance, négligés sous le rapport physique comme sous le rapport moral et intellectuel.

A une pareille situation il faut opposer sans cesse l'influence religieuse, l'instruction primaire, l'éducation physique, un enseignement professionnel qui, sans être immédiatement productif, prévienne les rechutes et assure l'avenir des colons, des moyens de moralisation de tous les instants, de toutes les nuances, puisés dans l'émulation, les récompenses, les punitions, les entretiens privés ou les conférences générales. L'emploi de ces moyens exige un temps qui nécessairement est pris sur le travail; il est représenté nécessairement aussi par des dépenses de personnel, de culte, d'instruction, d'administration qui grèvent la journée d'entretien.

Il est à remarquer de plus qu'on se fait illusion sur l'importance du travail des enfants, surtout lorsqu'ils appartiennent à la portion la plus déshéritée de la société, et lorsqu'ils sont admis à un âge qui rend leur présence plus onéreuse que profitable à l'établissement.

C'est donc aller trop loin que de supposer, comme on l'a fait quelquefois, que les écoles de réforme parviendront à se suffire par le travail même de leurs pensionnaires; c'est même une supposition erronée de croire qu'on parviendra à les mettre, quant à la dépense, au niveau des petits hospices agricoles des Flandres.

Le taux des journées d'entretien de ces derniers établissements nous est quelquefois opposé soit comme critique, soit comme exemple; mais on ne fait pas attention à la différence de régime, d'éducation, d'instruction, de travail même qui doit distinguer l'école de réforme des hospices agricoles.

Lorsqu'on indique le chiffre de 11. 15 ou 20 centimes comme représentant la journée d'entretien, on oublie de mentionner que ce sont là les charges des bureaux de bienfaisance, et que si elles sont si minimes, on le doit non-seulement au travail des orphelins ou des vieillards, mais à une série de ressources que nous n'avons pas à Ruysselede. Nous savons que la caisse des hospices agricoles est alimentée de toutes les manières :

- a. Par l'exploitation d'une certaine étendue de terres;
- b. Par le travail industriel, notamment par la fabrication de la dentelle;
- c. Par les dons de la charité privée;
- d. Par une indemnité du chef de l'instruction gratuite et par les rétributions

des élèves solvables (à la plupart des hospices sont annexées des écoles primaires pour les filles);

e. Par le bénéfice qu'on fait sur la pension viagère ou annuelle que paient des personnes aisées qui se retirent à l'hospice.

En outre, les labours se font gratuitement; le personnel dirigeant les travaux ne coûte rien, etc.

Est-il étonnant après cela que l'entretien ne revienne qu'à 12 ou 13 centimes par jour, lorsque d'un côté il y a des ressources très-variées, et d'un autre côté absence presque complète de frais d'éducation, d'administration et d'exploitation ?

Les hospices agricoles ne peuvent donc pas servir de point de départ pour fixer les dépenses des écoles de réforme. Pour être juste, il faut comparer entre eux des établissements similaires; mettre en regard de Ruysselede, Mettray, Petit-Bourg, même Saint-Hubert, et alors tout l'avantage nous reste, puisqu'à l'école de réforme la journée d'entretien ne s'élève qu'à environ la moitié de celle qui grève celui de ces établissements qui est dirigé avec le plus d'économie.

Ces observations ne peuvent pas être considérées comme oiseuses puisqu'elles tendent à éclairer le Gouvernement et le public, et à dissiper certaines préventions.

Faut-il en conclure qu'il n'y ait plus rien à faire et que l'organisation économique des écoles de réforme ait atteint la perfection et la limite des réductions possibles ?

Il n'en peut être ainsi, et sans donner cours à des illusions, nous pouvons dire qu'un abaissement sensible du taux de la journée d'entretien est probable, si on consulte les éléments de succès qui nous sont acquis dès à présent.

L'année prochaine, les frais généraux se répartiront sur les deux écoles, ainsi sur 800 à 900 individus au lieu de 500.

Les filles prêteront un concours très-utile à l'établissement des garçons, puisqu'elles feront le service de la buanderie, la confection d'une partie des trousseaux, etc.

Leur travail peut être rendu plus productif que celui des garçons.

Les améliorations foncières qui ont été apportées au domaine vont devenir fructueuses.

On peut compter sur une augmentation dans la production agricole et sur une nouvelle extension à donner à la culture. Le produit des étables doit nécessairement augmenter lorsque, au lieu de faire des élèves, on pourra s'attacher plus exclusivement au bon entretien des bêtes laitières et à l'engraissement du bétail pour la consommation des écoles.

Enfin, les ateliers sont susceptibles d'être organisés et complétés de manière à pourvoir, en grande partie, à l'entretien des bâtiments, aux besoins du mobilier, des instruments aratoires et de l'habillement des colons des deux sexes.

Telles sont, en résumé, les vues de la direction pour améliorer le régime financier des écoles de réforme de Ruysselede.

Nous avons vu que les dépenses renseignées à l'annexe C se sont élevées à fr. 122,967-78, et qu'en tenant compte des valeurs en magasin (annexe D), les dépenses afférentes à l'exercice 1852 ne se sont élevées, en réalité, qu'à fr. 104,517-02.

Compte du crédit de 155,000 fr. alloué pour 1852. — Recettes de la même année.

Les sommes qui ont été ou qui doivent être versées au trésor en déduction de ces dépenses, montent à un total de fr. 90,778-54 ; à savoir :

Remboursement des frais d'entretien des colons (<i>voir</i> l'état à la page 6 du rapport).	fr. 84,756 15
Recettes diverses (<i>voir</i> l'annexe E, à la suite du rapport).	6,022 21
	Fr. 90,778 54

Il en résulte que l'espoir qui avait été exprimé dans le rapport de l'année dernière, de n'avoir plus besoin de l'intervention pécuniaire du Département de la Justice en ce qui concerne les dépenses de l'école de réforme, n'a pu être complètement réalisé, même en tenant compte des valeurs réservées en magasin pour 1853.

Il est, toutefois, à noter que la différence n'est que minime eu égard à l'importance de l'établissement ; que le mécompte ne peut pas être attribué à un excédant de dépense, puisqu'on reste en dessous du crédit alloué ; que ce mécompte résulte d'une insuffisance de recettes qui sont soumises à des éventualités difficiles à conjurer et même à prévoir.

Compte du crédit
extraordinaire de
46,000 fr.

La Législature a voté au budget de la justice pour 1852, un crédit extraordinaire de 46,000 francs pour approprier les bâtiments destinés à l'école des filles et qui avaient été acquis l'année dernière.

Les dépenses effectuées sur ce crédit se sont élevées à fr. 33,694-03. (*Voir* l'annexe E.) De sorte qu'il reste disponible une somme de fr. 12,308-95.

Le nouvel établissement pourra être livré à sa destination vers le milieu de l'été prochain. Il l'aurait été dès le printemps si des retards regrettables, provenant du fait de l'entrepreneur des travaux, n'avaient forcé la direction à exécuter d'office la plus grande partie des constructions. Au reste, les bâtiments n'exigent plus pour être achevés que quelques travaux d'intérieur, tels qu'objets de menuiserie, peinture et gros ameublement.

L'école des filles pourra servir de modèle, sous le rapport de l'hygiène, de la bonne disposition des locaux et des commodités du service, à tout établissement charitable dont la destination est multiple et la population nombreuse.

Elle sera remarquable aussi comme construction économique.

La somme de fr. 12,308-95 qui n'a pas été dépensée en 1852, restera définitivement acquise au trésor. Les frais d'achèvement des travaux et d'ameublement de l'école des filles pourront être imputés sur l'allocation portée au budget de 1853 pour les écoles de réforme, sans qu'il soit nécessaire de demander de ce chef à la Législature ni transfert ni crédit supplémentaire.

Inventaire du mobi-
lier de l'école des
garçons.

Nous joignons au présent rapport l'inventaire du mobilier qui existe à l'école des garçons (annexe G).

La valeur estimative est de fr. 44,949-93. Le prix d'achat a été de fr. 49,572-44.

L'ameublement de l'école des filles sera relativement beaucoup moins coûteux, grâce à la centralisation des principaux services à l'école des garçons et à certaines simplifications qui seront apportées au système de coucher, etc

L'exploitation agricole du domaine de Ruysselede s'étend aujourd'hui sur une surface de 104 hectares 19 ares et 53 centiares.

Exploitation agricole.
— Plan de culture
pour 1852.

Tous les défrichements sont terminés, à l'exception de quelques lisières de bois de sapins qu'il faudra détruire successivement, soit pour parer à l'épuisement qu'elles causent au sol, soit pour réunir en un bloc des pièces de terre qui ont été divisées sans utilité.

Le plan de culture, adopté pour 1852 - 1853, est le suivant :

	Hectares.	Ares.	Centiares.
Seigle	38	57	45
Pommes de terre	18	36	10
Avoine	9	57	80
Lin	»	97	75
Colza	2	00	75
Carottes	2	03	50
Trèfle avec graminées.	9	82	83
Rutabagas et betteraves.	1	61	40
Navets.	1	87	80
Sarrasin	6	18	53
Haricots et pois	»	89	50
Topinambours	1	»	»
Potager	6	01	50
Prairies	2	28	20
Vergers	1	»	90
Champ de manœuvres	1	95	90

Dans cet état ne figurent pas les récoltes dérobées qui auront une importance de 50 hectares environ, ni les terres en exploitation de l'école des filles à Beernean.

Les annexes *H¹* et *H²*, jointes au rapport, donnent le compte des dépenses et des produits de l'exploitation agricole en 1852.

Compte des dépenses
et produits de 1852.

Les dépenses se sont élevées à fr. 43,725-83 et la valeur des produits à fr. 49,500-50.

La balance de ces deux chiffres donne un bénéfice de fr. 5,774-67.

Il représente à peine le fermage de la terre.

Pour être dans une situation normale, le travail agricole devrait faire face aux intérêts des capitaux engagés dans la ferme, dans le matériel et dans le fonds roulant.

Mais il est à remarquer que l'exploitation n'a pas atteint non plus son état normal.

En effet, il a fallu employer jusqu'à présent un personnel assez nombreux pour diriger les travaux de la ferme ;

Compléter les instruments aratoires, ce qui a entraîné, en 1852, une dépense de près de 1,000 francs ;

Acheter des animaux pour une somme de 1,450 francs ;

Déboursier pour la nourriture des animaux fr. 6,548 ; pour engrais fr. 6,840-58 ; pour semences (céréales, pommes de terre, diverses), fr. 2,969-90.

D'autre part, nous nous trouvons encore dans la même position que la plupart des fermiers entrants, c'est-à-dire dans le cas de faire des avances à la terre avant d'en retirer les fruits.

Et il est à remarquer que l'exploitation a débuté sous de très-mauvais auspices, sur un sol épuisé, en friche, pour la majeure partie, et d'une qualité très-médiocre.

Si l'on joint à cela l'inexpérience des travailleurs, on reconnaîtra qu'il n'est pas étonnant que l'état normal ne soit pas encore arrivé pour la culture. Ainsi, l'année 1852 a été grevée de dépenses, qui peuvent être ou restreintes ou évitées à l'avenir; et, d'un autre côté, les produits obtenus ont été inférieurs à ceux d'une année ordinaire.

Voici l'évaluation de la quantité et de la valeur des récoltes par hectare :

DENRÉES.	QUANTITÉS PAR HECTARE.	VALEUR PAR HECTARE au taux des mercuriales.
Seigle	{ Grain hectol. 16.00 Paille kilogr. 2,249.00 } 300 71
Froment	{ Grain hectol. 10.25 Paille kilogr. 1,719.00 } 284 00
Avoine	{ Grain kilogr. 801.25 Paille id. 1,595.00 } 172 16
Sarrasin	{ Grain hectol. 10.00 Paille kilogr. 580.00 } 125 04
Pommes de terre	id. 5,071.00 451 00
Lin	{ Graine. hectol. 3.00 Lin bottes. 167.00 } 260 40
Colza	hectol. 7.00 140 00
Carottes	kilogr. 14,521.00 653 00
Haricots	id. 452.50 86 50
Pois	id. 1,379.00 275 80
Trèfle vert	charr. 25.00 92 00
Potager	{ Légumes. kilogr. 4,952.00 Semences id. 20.85 } 495 00

En comparant ces données à celles de 1851, nous trouvons sur le seigle un déficit de fr. 35-29 par hectare, soit pour l'ensemble de cette récolte fr. 1,364-44, et sur les pommes de terre, fr. 77 par hectare, soit sur l'ensemble 1,386 francs, quoique l'année 1851 puisse être citée comme n'ayant donné que les $\frac{3}{5}$ d'une récolte ordinaire.

Matériel de la ferme. Le matériel de la ferme et de la laiterie dont l'inventaire est à l'annexe I, a coûté fr. 9,732-22 et avait une valeur de fr. 7,158-75 au 31 décembre dernier.

Il se distingue par le choix et la bonne confection des instruments. Sous ce rapport l'école de réforme ne sera pas sans influence sur le progrès de la mécanique agricole dans les Flandres.

Le nombre des animaux domestiques a reçu un accroissement assez notable en 1882. Animaux domestiques.

Ainsi, il compte en plus :

Trois chevaux,

Deux bœufs,

Un taureau,

Quatre vaches,

Trente porcs.

Par contre, le nombre des génisses et des taurillons est réduit de 21 à 13.

La valeur du bétail et des animaux de basse-cour est estimée à fr. 15,860-16, comme il conste par l'état I ci-annexé.

Comme on l'a déjà dit, les ateliers sont organisés de manière à pourvoir aux besoins essentiels de l'établissement. Ateliers.— Enseignement professionnel.

Il est inutile de rappeler ici les différents métiers qu'exercent les colons, puisque cette indication ne serait que la reproduction de l'état inséré à la page 8 du présent rapport. Nous nous bornerons donc à citer quelques faits qui serviront à faire apprécier l'organisation de l'enseignement professionnel à l'école de réforme.

1° L'atelier des *tailleurs*, qui est un des plus importants, ne confectionne pas seulement les effets d'habillement et de coucher des colons, mais aussi les trousseaux des libérés, une partie de l'uniforme des employés et les différents objets nécessaires à l'infirmerie, à l'exploitation agricole, tels que sacs, toiles, etc.

2° L'atelier des *cordonniers*, qui emploie 26 apprentis, ne s'occupe pas exclusivement de la confection des chaussures. Il embrasse également tout ce qui concerne l'état du bourrellier et du sellier de la campagne. Ainsi le harnachement des bêtes de trait entre dans les attributions de cet atelier, qui est dirigé par un seul chef.

3° *Forge*. Cet atelier a deux divisions dont l'une, comprenant la forgerie proprement dite, est conduite par un ouvrier à la journée ; et l'autre, la serrurerie, est sous la direction du mécanicien préposé à la machine à vapeur.

Cet atelier est très-convenablement organisé ; il pourvoit à tout ce qu'exige l'entretien des bâtiments, à la confection du mobilier et des instruments aratoires, à l'outillage des autres ateliers, aux réparations de la machine à vapeur ; il embrasse jusqu'à la réparation des appareils d'éclairage et l'étamage des ustensiles des différents ménages de l'établissement. Depuis quelques mois on y a compris la ferrure des chevaux et des bœufs, afin de donner aux apprentis une instruction professionnelle complète.

Quoique ces diverses branches donnent à cet atelier des éléments de travail considérable, il a été encore possible de l'utiliser, par mesure d'économie, aux constructions de l'école des filles.

Dans le journal de l'atelier nous trouvons qu'il a fabriqué pour cet établissement, entr'autres, 166 boulons pour la charpente, 85 selceques pour ancrage, 118 ancras, 248 fers pour chassés et espagnolettes, 50 équerres pour corniches, un grand nombre de serrures, charnières, etc., etc.

4° Atelier des *menuisiers, charpentiers et charrons*. Il est également divisé en

deux sections, dont l'une est sous les ordres d'un ouvrier payé à la journée, et l'autre, celle du charronnage, est conduite par un employé qui a rang de surveillant provisoire.

Les branches de travail qu'on y exerce peuvent se résumer ainsi :

Entretien de tous les bâtiments ; confection du mobilier, des instruments aratoires, des voitures de toute espèce.

On a également pu utiliser le travail de cet atelier dans les constructions de l'école des filles pour laquelle il a confectionné les portes, les chassis de fenêtres, les corniches, etc., etc.

Il fournira successivement une partie du mobilier nécessaire à cet établissement.

5° *Tonneliers*. Cet atelier fabrique et entretient tous les ustensiles cerclés en usage dans les magasins, la ferme, la buanderie, les différents ménages, la laiterie. Il n'est pas susceptible d'une grande extension.

6° *Relieurs*. Ils trouvent de l'occupation à relier et cartonner les livres des bibliothèques, la musique, les fournitures scolaires des colons.

7° *Tisserands*. Cet atelier n'a fait jusqu'ici que de la toile pour l'usage de l'établissement. On examine la question d'y donner une nouvelle extension au moyen de la fabrication d'autres étoffes, telles que pilous, cotonnettes, qui entrent dans l'habillement des colons des deux sexes. Cette question est subordonnée à celle du prix de revient, c'est-à-dire qu'il n'y sera donné suite que si on peut lutter avantageusement pour l'établissement avec les prix du commerce.

Il serait oiseux de passer en revue les autres occupations industrielles de l'école, moins importantes par leurs résultats, et dont quelques-unes, telles que le filage du lin et des étoupes, le tressage de la paille, ont été introduites principalement pour épargner le désœuvrement aux plus jeunes colons, et pour leur inspirer de bonne heure le goût du travail.

DEUXIÈME PARTIE.

SITUATION MORALE.

Instruction et exercices religieux.

La religion et ses enseignements ont été, dès le début de l'organisation, considérés comme la base de l'amendement et de la réforme des colons.

Sous ce rapport, la direction a été secondée, d'une manière efficace, par le digne aumônier dont le zèle semble croître en raison du nombre des enfants qui sont confiés à ses soins, et de l'étendue, de plus en plus grande, de sa mission.

Afin qu'on puisse juger du rôle qui, dans l'ensemble de l'organisation de l'école, est assigné à l'enseignement religieux, et de l'importance des résultats obtenus, nous donnons, sous l'annexe A, le rapport que l'aumônier a adressé au comité d'inspection et de surveillance.

On lira avec intérêt ce document inspiré par un esprit véritablement évangélique.

L'enseignement primaire est confié à deux instituteurs et donné d'après les meilleures méthodes. Ainsi, la lecture, l'écriture, le calcul ne sont pas considérés uniquement comme un instrument destiné à rendre des services, et dont on apprend à se servir, mais chaque branche concourt au développement intellectuel des colons ; on en tire parti en toute occasion pour leur inspirer de bons sentiments, l'amour du devoir, de la religion, de la patrie, etc.

Enseignement primaire.

M. Braun, professeur de pédagogie à l'école normale de Nivelles, a visité l'établissement pendant le cours de l'été dernier. Il a témoigné sa satisfaction de la manière intelligente dont l'enseignement primaire est compris et pratiqué à l'école de réforme.

Afin de faire apprécier la tâche des instituteurs, il suffira de donner les indications suivantes :

Sur 744 enfants que l'école de réforme a reçus depuis sa fondation :

442 sont arrivés complètement illettrés ;
 157 avaient un commencement d'instruction ;
 145 savaient lire, dont
 133 savaient écrire ⁽¹⁾.

Sur les 184 colons entrés dans le courant de 1852 :

150 sont arrivés complètement illettrés ;
 19 avaient un commencement d'instruction ;
 15 savaient lire, dont
 9 savaient écrire.

Comme corollaire des états qui précèdent, nous donnons un résumé du degré d'instruction auquel sont parvenus les 520 colons présents à l'école, à la fin de 1852, ainsi que les colons qui sont sortis pendant le même exercice :

Résultats obtenus.

1. *Tableau de la situation et des progrès de l'instruction, pendant l'exercice 1852.*

Nombre des colons : 520.

Lecture : langue flamande	{	137 couramment ; 155 imparfaitement ; 230 commençants.
Lecture : langue française	{	140 couramment ; 155 imparfaitement ; 225 néant.

(1) Les enfants sachant lire et écrire, admis avant 1852, avaient acquis ces premières connaissances soit à la maison pénitentiaire de Saint-Hubert, soit dans les dépôts de mendicité où ils avaient fréquenté l'école avant d'être transférés à Ruysselede. L'ignorance presque complète des enfants admis en 1852 représente l'état normal et les conséquences inévitables de l'abandon auquel ces infortunés étaient livrés avant leur envoi à l'école de réforme.

Grammaire et dictée : langue flamande.	{	157 bien ; 150 moins bien ; 233 néant.
Grammaire et dictée : langue française.	{	150 bien ; 144 moins bien ; 246 néant.
Calcul mental	{	93 très-bien ; 143 bien ; 110 moins bien ; 172 commençants.
Calcul écrit	{	114 très-bien ; 116 bien ; 102 moins bien ; 118 commençants.
Écriture.	{	179 bien ; 152 moins bien ; 189 commençants.
Géographie et histoire du pays	{	65 bien ; 113 moins bien ; 342 commençants.
Système métrique	{	98 très-bien ; 106 bien ; 316 néant.
Musique vocale	{	235 bien ; 83 moins bien ; 200 commençants.
Musique instrumentale.	{	38 bien ; 40 commençants ; 442 néant.

2. Tableau indiquant le nombre et le degré d'instruction des colons sortis, pendant l'exercice 1852.

Nombre des colons sortis : 166.

Lecture : langue flamande	{	81 couramment ; 52 imparfaitement ; 33 commençants.
Lecture : langue française	{	36 couramment ; 49 imparfaitement ; 81 commençants.
Grammaire et dictée : langue flamande.	{	69 bien ; 64 moins bien ; 33 néant.

Grammaire et dictée : langue française.	{	31 bien ; 53 moins bien ; 82 néant.
Calcul mental	{	43 très-bien ; 61 bien ; 35 moins bien ; 27 commençants.
Calcul écrit	{	53 très-bien ; 47 bien ; 40 moins bien ; 26 commençants.
Écriture.	{	58 bien ; 96 moins bien ; 12 commençants.
Géographie et histoire du pays	{	23 bien ; 62 moins bien ; 81 commençants.
Système métrique	{	38 très-bien ; 72 bien ; 56 néant.
Musique vocale	{	83 bien ; 59 moins bien ; 24 commençants.
Musique instrumentale.	{	22 bien ; 17 commençants ; 127 néant.

Les écoles ont été organisées, sous le rapport du matériel, d'après toutes les données de la science. Ainsi, les bancs-pupitres sont construits de manière à ne pas faire obstacle aux lois de la croissance et du développement physique des enfants. Matériel des écoles.

Tout ce qui est requis pour l'enseignement intuitif a été acquis et convenablement disposé; les salles sont bien éclairées et ventilées; elles présentent un aspect attrayant, conformément au principe qu'il importe de rendre le séjour de l'école aussi agréable que possible aux élèves par la vue d'objets qui les intéressent, qui leur sont utiles même dans leurs moments de distraction; par l'ordre et la propreté dont ils parviennent à contracter l'heureuse habitude.

Si l'on continue de donner une grande attention à l'enseignement de la musique, c'est en vue de procurer aux colons non-seulement un délassement agréable, mais surtout un moyen de placement. Ainsi, 12 colons musiciens ont été admis dans le 3^e régiment des chasseurs à pied; quelques-uns d'entr'eux sont attachés définitivement à la musique de ce régiment; les autres font parties de la fanfare; enfin cinq nouvelles admissions viennent d'être autorisées. Musique.

La musique vocale, qui est considérée, avec raison, comme le complément de

l'instruction primaire et comme ayant une influence très-marquée sur la civilisation des enfants, fait aussi l'objet des soins de la direction.

Les progrès sont remarquables ; les colons exécutent, avec aplomb, des chœurs et aussi des messes et autres chants religieux. Leur répertoire, très-bien composé, s'étend de jour en jour.

Nous n'avons pas cru devoir remplacer le maître de musique instrumentale qui a obtenu un congé pour faire un voyage. Un des instituteurs, M. Huyts, s'est chargé de cette branche de service et il est parvenu, par son zèle et une aptitude peu commune, à vaincre toutes les difficultés inhérentes à l'organisation d'un corps de musique dont les exécutants doivent souvent être remplacés.

L'instituteur, M. Henry, rend également des services par la direction intelligente qu'il donne à l'enseignement de la musique vocale.

Il est inutile de reproduire cette année le détail des instruments dont se compose la fanfare de l'établissement. Aucune modification n'a eu lieu sous ce rapport, depuis l'année dernière.

Gymnastique. Cette branche de l'éducation des colons n'a pas subi non plus de changement essentiel. Elle se compose d'exercices gymnastiques proprement dits, de la gymnastique sur place, d'exercices militaires s'étendant jusqu'à l'école de bataillon, de l'exercice à la baïonnette, etc.

L'influence de cette branche d'enseignement est décisive sur la constitution d'une population en général faible et rachitique. Former des ouvriers sains et adroits qui sachent suppléer par l'adresse et la régularité des mouvements à ce qui leur manque sous le rapport de la force musculaire ; occuper utilement le corps afin de faire reposer l'esprit et d'assoupir certains penchants, tel a été le but qu'on s'est proposé, et qui a été atteint aussi complètement que possible.

Discipline. — Punitions et récompenses

Le règlement organique du 28 mars 1852 détermine tout ce qui concerne la discipline, les moyens de répression et d'émulation, la comptabilité morale, les mesures qui président à la réception des colons, etc.

Ce règlement continue d'être exécuté non-seulement dans toutes ses dispositions, mais encore avec un zèle des plus louables et une entente parfaite de la science pédagogique. Ainsi, le directeur saisit toutes les occasions qui se présentent pour inspirer de bons sentiments aux enfants, et pour les écarter du mal, pour les relever dans leur propre estime, aiguillonner leur amour-propre, ou leur faire sentir la solidarité des mauvaises actions.

Une visite d'un ancien colon qui a été bien placé, la rechute d'un autre, la présence d'un visiteur marquant, le succès ou l'insuccès, soit dans le travail, soit dans l'instruction, sont autant de moyens dont se sert le directeur pour encourager ou pour réprimander.

Outre les assemblées générales dont l'institution a été prescrite et réglée par l'art. 120 du règlement, le directeur a jugé utile de réunir, sous sa présidence, chaque jour, à neuf heures du matin, les principaux employés de l'établissement. C'est devant ce conseil qu'est conduit le colon accusé de quelque faute, c'est là qu'il est éclairé sur l'étendue de ses devoirs ; sur les conséquences de ses actions, afin qu'il sache qu'en cas de punition il ne pourra alléguer son ignorance.

On a en vue surtout de prévenir la trop grande fréquence des punitions pour ne les réserver qu'au mauvais vouloir et à la persistance dans le mal.

Aussi, en prévenant les châtimens par des conseils donnés en particulier ou par les avertissemens de l'assemblée journalière, on a pu se borner au chiffre de 202 punitions pour toute l'année 1852.

Nombre et nature des fautes et des punitions.

Elles ont été de la nature suivante :

55	colons	ont subi la retenue pendant les récréations ;
7	id.	la privation de l'instrument et l'élimination temporaire du corps de musique ;
39	id.	la marche forcée avec menottes ;
3	id.	le retrait de leur emploi de confiance ;
9	id.	la perte de leur grade de chef ou de sous-chef de section ;
17	id.	la radiation du tableau d'honneur ;
73	id.	la cellule, avec ou sans mise au pain et à l'eau ;
1	a été chassé	comme indigne de figurer dans les rangs de la population et conduit au dépôt de mendicité. Il n'était rendu à la liberté que depuis quelques mois, avait quitté son travail pour se livrer de nouveau à la fainéantise et au vagabondage, et était rentré à l'établissement comme récidiviste.

La cellule, au point de vue de l'éducation, ne moralise pas. Aussi a-t-on soin de ne s'en servir qu'avec le plus grand ménagement, le plus souvent à titre d'intimidation et lorsque la série des autres punitions est inutilement épuisée.

Voici maintenant la spécification des fautes ou infractions qu'il a fallu punir :

Querelles	11
Voies de fait	23
Paresse	5
Malpropreté	14
Infractions diverses à la discipline	61
Négligence	4
Turbulence	16
Refus de travail	5
Actes et propos indécents	7
Paroles inconvenantes	10
Soustractions diverses	50
Tentative de désertion	6
Désertion	8
Total	202

Les articles 124 à 127 du règlement énumèrent les récompenses auxquelles on peut avoir recours.

Nature des récompenses.

Le tableau d'honneur est le but d'une louable émulation ; les colons qui y sont inscrits forment une classe d'élite dans laquelle sont choisis les chefs et sous-chefs de section, etc. (art. 125 du règlement). L'on ne peut aussi remplir un emploi au dehors, être choisi pour un placement quelconque, que pour autant que l'on ait su conquérir cette distinction.

Les éloges publics produisent un effet incroyable ; l'on voit rarement l'enfant travaillant courageusement, et ayant mérité cette faveur, ne pas persévérer dans le bien ; c'est son bonheur, son trésor à lui, que l'estime de ses chefs, joint à la conviction qu'en persévérant un avenir heureux lui est réservé. Nous avons vu tels colons aux antécédents les plus déplorables, ayant subi un grand nombre de condamnations, se dépouiller par ce stimulant de leurs défauts et de leurs vices, et donner à leur volonté une grande énergie pour ne pas déchoir de l'honneur dont ils avaient été gratifiés en présence de leurs camarades.

Jusqu'ici la moyenne du séjour des colons, avant leur sortie, a été de deux ans. Il est à désirer que ce séjour puisse être prolongé à l'avenir, pour consolider, autant que faire se peut, l'œuvre de l'amendement.

Inscriptions au tableau d'honneur.

Tous ceux qui ont obtenu un placement avantageux figuraient, au moment de leur sortie, au tableau d'honneur.

Pour donner à cette distinction son véritable caractère, pour assigner à cette récompense morale une valeur réelle, on a soin de ne pas la prodiguer.

Il ne suffit pas pour le colon d'être resté sans punitions pendant trois mois consécutifs, il faut de plus que dans l'ensemble de sa conduite, il se soit distingué d'une manière toute particulière. Il résulte de là que le nombre de ceux qui figurent au tableau d'honneur est nécessairement restreint.

Ce nombre, à la fin de l'année, était de 90.

38 y figurent pour la 1^{re} fois.

11	id.	2 ^e »
2	id.	3 ^e »
7	id.	4 ^e »
1	id.	5 ^e »
4	id.	6 ^e »
5	id.	7 ^e »
5	id.	8 ^e »
6	id.	9 ^e »
6	id.	10 ^e »
2	id.	11 ^e »
3	id.	12 ^e »

—
90

Les chefs et les sous-chefs de sections ne peuvent être pris que parmi les enfants qui ont obtenu leur inscription au tableau d'honneur.

Libérations. — Placements.

L'école de réforme a reçu depuis sa fondation 744 colons.

Sur ce nombre, ont été libérés . . .	171
Id. transférés . . .	32
Id. sont désertés . . .	11
Id. décédés . . .	10
Ensemble . . .	<u>224</u>

Dans le total des libérations,

L'année 1850 figure pour un chiffre de 13

Id. 1851 . . . id. 23

Id. 1852 . . . id. 133

Total . . . 171

Le rapport de l'année 1851 présente un état détaillé des colons sortis pendant les années 1850 et 1851 avec l'indication de leur conduite, depuis leur sortie, et des particularités connues sur leur position. Il résulte de nouveaux renseignements pris à l'égard de ces 36 libérés que

Renseignements recueillis sur la conduite des colons après leur sortie.

- 31 sont restés irréprochables ;
- 2 se conduisent médiocrement ;
- 1 a quitté sa commune et a échappé à notre surveillance ;
- 2 ont une mauvaise conduite.

Un de ces derniers, après être rentré à la maison paternelle, n'a pas tardé à la quitter, à cause de la mésintelligence qui existe entre les parents et de la conduite légère de la mère; il a subi une nouvelle condamnation du chef de mendicité.

L'autre était sorti récemment du pénitencier de St-Hubert, où il avait fait un séjour de trois ans. A la suite d'une nouvelle condamnation il fut confiné au dépôt de mendicité de Bruges, et ne tarda pas à passer à l'école de réforme ; mais son séjour y fut court; au bout de cinq mois il dut quitter l'établissement, à la demande de l'autorité du lieu de son domicile de secours.

Sur les 133 colons mis en liberté, en 1852 :

- 14 sont au service militaire, comme enrôlés volontaires ;
- 2 » dans la marine ;
- 11 » domestiques ;
- 10 » ouvriers de fabrique, tisserands, etc. ;
- 8 » tailleurs ;
- 4 » ébénistes, menuisiers et charrons ;
- 5 » armuriers et serruriers ;
- 13 » vachers et bouviers ;
- 9 » journaliers et terrassiers ;
- 4 » colporteurs ;
- 2 » jardiniers ;
- 2 » garçons pharmaciens ;
- 1 » épinglier ;
- 1 » tonnelier ;
- 1 » boulanger ;
- 2 » surveillants au service d'une maison de santé ;
- 1 » candidat-surveillant à l'école de réforme ;
- 36 » rentrés dans leur famille ;
- 3 ont quitté leur commune et ont échappé à notre surveillance ;
- 1 est décédé ;
- 5 sont rentrés au dépôt de mendicité.

133

Sur ce nombre :

- 116 sont restés irréprochables ;
- 10 se conduisent médiocrement ;
- 3 ont échappé à notre surveillance ;
- 1 est décédé ;
- 5 sont tombés en récidive de vagabondage ou de mendicité.

135

Le <i>minimum</i> de séjour à l'établissement a été de 1 mois ;		
Le <i>maximum</i>	id.	3 ans 7 mois ;
La moyenne	id.	2 ans.

95 colons ont été renvoyés dans leurs communes à la demande des autorités locales.

40 colons ont été placés par les soins de la direction.

Ces derniers se distinguent plus particulièrement par leur bonne conduite, et il n'est pas de jour que l'on ne reçoive, sur le compte de l'un ou de l'autre, les témoignages les plus satisfaisants. C'est ainsi que les douze colons qui ont obtenu la faveur d'être admis au 5^e régiment de chasseurs à pied n'ont pas tardé à conquérir l'estime de leurs supérieurs : les uns sont définitivement entrés au corps de musique ; les autres font partie de la fanfare. Le colonel du régiment, M. le baron de Vicq de Cumplich, a récemment donné un témoignage bien flatteur de la satisfaction que lui fait éprouver la bonne conduite de ces jeunes gens, en autorisant cinq nouvelles admissions.

Voici, au surplus, quelques renseignements particuliers, extraits textuellement des bulletins de conduite, transmis sur le compte des colons placés par les soins de la direction :

D..... est volontaire au 2^e régiment de cuirassiers, et bien qu'il ne fasse partie de ce régiment que depuis huit mois, il se distingue de telle manière qu'il est sur le point de passer brigadier.

Die...., placé comme domestique de ferme dans une des plus grandes exploitations de la Flandre occidentale, est cité comme un modèle de bonne conduite, d'habitudes laborieuses et de propreté. Il avait subi antérieurement plusieurs condamnations pour mendicité.

V.... avait subi dix-sept condamnations et avait été confiné autant de fois au dépôt de mendicité de Bruges. Il est placé comme garçon boulanger. Voici l'extrait d'une lettre de M. le bourgmestre de la ville de Thielt : » Le nommé V...., » garçon boulanger, *formé à l'école de réforme*, se conduit toujours bien. Il jouit » de l'estime de son patron. »

Les frères R....., de Wielsbeke, avaient de tout temps occasionné des frais considérables à leur commune ; ils avaient grandi dans la paresse et dans les habitudes du vagabondage et de la mendicité, et ne sortaient du dépôt de Bruges que pour y rentrer immédiatement après. Deux ans de séjour à l'école de réforme en ont fait des jeunes gens rangés et courageux : depuis huit mois, ils sont sur mer à bord de deux navires de commerce appartenant à M. l'armateur Jonckheer, de Bruges. Voici ce qu'écrivait tout récemment M. Jonckheer : « Les capitaines

» de mes navires viennent encore de me répéter : « Ces garçons sont polis, » propres, actifs et intelligents, et s'ils continuent à se bien conduire, ils feront » leur chemin. »

C... appartient à la commune de Clercken ; il est enfant naturel ; sa mère est morte ; il fut arrêté *douze fois* pour mendicité ; informé de son placement comme apprenti-charron, la commune crut devoir manifester le peu de confiance que lui inspirait ce garçon, parce que, dit-elle, « il appartient à la lisière de la forêt de » Houthulst, et que, comme tous les enfants de cette contrée, il est d'un caractè- » re sauvage. » Et pourtant il occupe son emploi depuis bientôt un an, et son maître en est extrêmement satisfait.

L... est ouvrier tisserand. Le bourgmestre de sa commune, en transmettant tout récemment des renseignements sur sa conduite, dit à la direction : « Vous » méritez toute mon affection pour l'éducation soignée que vous avez donnée » à L..., ainsi que pour les bons principes que vous avez inspirés à ce jeune » homme, etc. »

Van D... est aide-cuisinier dans un des principaux hôtels de Bruges. Son maître, qui passe pour un homme très-sévère, ne tarit pas sur son éloge.

F... et L... appartiennent à la ville de Liège ; tous deux étaient signalés comme de mauvais sujets incorrigibles, se livrant au vice et soupçonnés de vols. Ils sont rentrés dans leurs foyers et placés l'un comme ouvrier armurier, l'autre comme jardinier ; ils sont appliqués au travail, rangés et sages ; l'un gagne 7 francs, l'autre 9 francs par semaine.

Dig..., ancien reclus de St-Hubert, ancien déserteur de l'école de réforme, ayant subi six condamnations pour mendicité et vagabondage, est placé depuis un an dans un des principaux ateliers de menuiserie de Bruxelles. Sa conduite est irréprochable.

Dum... est entré comme domestique jardinier au service de M^{me} de Brouckere, propriétaire à Roulers ; il s'acquitte de ses devoirs avec intelligence et probité et tient la conduite la plus exemplaire.

P... et B... sont garçons de pharmacie à Bruges ; ils travaillent sous les yeux de leurs maîtres ; leur intelligence et leur bonne tenue les signalent à l'attention publique.

O... et D... sont candidats surveillants à l'école de réforme ; ce sont deux jeunes gens de cœur qui rivalisent de zèle et se rendent dignes de la confiance et de l'affection de leurs supérieurs.

Nous pourrions multiplier ces faits pour prouver que le mot de réforme n'est pas inscrit en vain au frontispice de l'école, mais que cette œuvre de régénération morale s'accomplit avec un succès inespéré.

On a néanmoins à lutter contre des obstacles de différente nature pour que les fruits de l'éducation que reçoivent les colons parviennent à leur maturité.

En première ligne, il faut citer l'impatience de certaines communes qui cherchent à se débarrasser le plus promptement possible des frais d'entretien, et leur incurie pour le sort des enfants dont elles ont obtenu la libération. On pourrait citer sous ce rapport des faits déplorables.

En second lieu, il a fallu vaincre beaucoup de préventions qui se sont opposées dans les premières années au placement des colons. L'évidence des résultats a

détruit la similitude que l'on croyait voir entre un colon de Ruysselede et un hôte des anciens dépôts de mendicité ou même un condamné libéré sortant de nos prisons.

Si le bien a pu se faire malgré ces obstacles et ces préventions, on le doit en grande partie aux démarches incessantes du directeur qui se met en rapport avec les comités de patronage, les administrations des communes et des hospices, avec les hommes de toutes les conditions parmi lesquels il espère trouver des protecteurs pour ses pupilles. Si les colons persévèrent dans la bonne voie qui leur a été ouverte, c'est grâce aussi à la sollicitude dont le directeur ne cesse de les entourer dans toutes les phases de leur carrière, se mettant en correspondance avec eux, les encourageant dans leurs revers, applaudissant à leur succès, et maintenant entre eux et lui ces liens de confiance et de sympathie qui seraient insuffisants à prévenir les rechutes s'ils devaient se briser dès que le colon a franchi les barrières de l'établissement.

Patronage des colons. Afin de seconder le directeur dans les efforts qu'il fait pour placer convenablement les colons, le comité d'inspection a décidé dans sa séance du 18 octobre dernier, conformément à une résolution antérieure, de nommer dans des localités importantes des correspondants parmi les hommes de bonne volonté dont le concours peut être utile pour étendre et renforcer l'œuvre du patronage des colons.

Ont été nommés en premier lieu :

MM. le docteur Van Hecke, à Bruges ;

Dubois-Beyens, à Gand ;

Thielens, chef de division au Gouvernement provincial d'Anvers.

Nous espérons que cette mesure qui a été prévue par l'art. 343 du règlement, pourra être généralisée. L'intérêt qui s'attache à l'établissement s'accroît de jour en jour, et les marques de sympathie que reçoit la direction se traduiront, nous n'en pouvons douter, en une coopération active de la part d'hommes d'élite qui comprennent toute l'importance de l'œuvre.

**Emploi du subsidé
pour le placement
des colons.**

Un arrêté royal en date du 22 mars dernier, a mis à la disposition de l'administration de l'école un subsidé de 1.500 francs pour subvenir aux premiers besoins des colons et pour faciliter leur placement.

Ce subsidé a été entièrement absorbé, sauf toutefois qu'une somme de fr. 187-55 doit être versée dans les caisses de l'État pour fournitures faites par l'établissement même

Nous donnons sous l'annexe K l'emploi détaillé de ce subsidé.

En vous présentant ce rapport, Monsieur le Ministre, le comité d'inspection remplit un devoir aussi agréable que consciencieux. Si d'une part il ne se fait pas illusion sur les imperfections qui existent encore pour que l'établissement de Ruysselede soit digne de la haute pensée sociale qui l'a conçue, et du Gouvernement qui l'a créé, il a d'autre part la satisfaction d'appeler votre attention sur des résultats bien constatés et qui sont tels qu'ils dépassent toutes les prévisions.

Le rapporteur,

H. KERVYN.

Les membres du comité d'inspection,

F. VANDERBRUGGEN.

B^{on} E. PEERS.

ANNEXES.

ANNEXE A.

*Rapport de l'aumônier à la direction et aux membres du comité d'inspection.
(Exercice 1852)*

MESSIEURS,

C'est la troisième fois que nous avons l'honneur de vous entretenir de la mission qui nous est confiée. En vous présentant ce nouveau rapport nous avons cru devoir entrer dans quelques développements et ne ménager aucun détail pour soumettre à votre haute appréciation, les moyens que, dans la mesure de nos forces et de notre spécialité, nous avons employés pour atteindre le but que nous poursuivons.

Nous osons compter sur votre indulgence, persuadé que, comme par le passé, vos lumières viendront toujours puissamment à notre aide, et que votre dévouement à l'œuvre commune continuera à faire fructifier notre ministère.

Si le temps, dans des conditions données, augmente l'expérience et apporte aux fruits leur maturité, l'école de réforme qui est arrivée à sa quatrième année d'existence, peut mesurer le chemin parcouru et se rendre compte des faits accomplis pendant la période qui vient de s'écouler. Après avoir semé des germes, elle commence à récolter. Ainsi, elle a procuré cette année des placements convenables à plusieurs de ses colons; elle a pu vérifier de la sorte si ses efforts répondent à l'attente, si l'éducation qu'elle donne se trouve dans les conditions nécessaires pour relever sa population de la dégradation, si l'influence qu'elle exerce est efficace et surtout si elle est assez solide pour maintenir ses pupilles dans les sentiments de l'honneur et du devoir.

Pour juger de ces résultats, il faut avant tout ne pas perdre de vue les déplorables antécédents de l'immense majorité de notre population, qui, si elle était abandonnée à elle-même, ne pourrait manquer de passer tôt ou tard dans les prisons. Vous le savez, Messieurs, presque tous nos enfants, à leur entrée, sont ignorants et corrompus, et par-tant, tout est à faire. Que de fois ne sommes-nous pas témoins, au rapport journalier, des instances faites par des autorités, par des particuliers, par des parents même, pour que la direction se charge de réformer les vices de ces infortunés qu'ils déclarent être dans l'impossibilité de corriger !

Il faut en second lieu ne pas ranger tous les colons sortants dans la même catégorie, ou

comme ayant tous reçu d'une manière complète le bienfait de l'éducation; car jusqu'ici il n'a pas été donné à l'école de réforme de faire participer à ce bienfait, d'une manière égale, toute sa population. Quelques communes agissant par des considérations que nous n'avons pas à apprécier, mais que nous déplorons, réclament souvent et font rentrer de bonne heure dans leurs foyers des enfants qui n'ont plus de famille, et qui, malgré le meilleur vouloir, sont incessamment exposés à des rechutes. L'expérience nous fait connaître aussi qu'il y a de ces natures rebelles qui résistent à toute bonne influence et qui rendent parfois inutiles tous les moyens de salut qu'on leur prodigue; ou qui, si momentanément elles plient sous la vigueur de la discipline, n'inspirent cependant pas cette confiance que, sincèrement revenues à de meilleurs sentiments, elles recueilleront un jour les précieux fruits de la persévérance. Heureusement le nombre en est fort restreint. Si donc l'école de réforme ne peut en quelque sorte être responsable de ceux qu'elle n'a eu ni le temps ni le bonheur de réformer, elle conserve néanmoins l'espoir que son action ne sera jamais déstituée de toute salutaire influence. Elle ne se repaît pas de la folle prétention qu'aucun de ses élèves ne viendra à faillir; elle se contente d'opérer le plus de bien possible; elle s'estime heureuse de chaque enfant qu'elle parvient à ramener dans la bonne voie, et, Dieu merci, le nombre n'en est pas minime; il est suffisant pour soutenir le courage et compenser d'inévitables mécomptes.

Malgré le nombre considérable de colons sortis pendant le cours de l'année, la population s'est toujours maintenue à son *maximum* et l'a même constamment dépassé. Le tableau suivant en donne le relevé, avec l'indication, par catégorie de Flamands et de Wallons, des enfants qui avaient déjà fait leur première communion et de ceux qui l'ont faite dans le courant de l'année :

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES.		PRÉSENTS au 1 ^{er} JANVIER 1852.	ENTRÉS PENDANT L'ANNÉE.	TOTAL.	Libérés.	Transférés.	Désertés.	Décédés.	PRÉSENTS au 1 ^{er} JANVIER 1853.
FLAMANDS.	Qui avaient déjà fait leur première communion.	215	68	349	98	12	6	2	231
	Qui ont fait leur première communion pendant l'année. . .	66	»	47	10	1	1	1	34
	Qui n'ont pas fait leur première communion	116	70	139	9	1	1	2	126
WALLONS.	Qui avaient déjà fait leur première communion.	69	28	111	15	3	»	»	93
	Qui ont fait leur première communion pendant l'année. . .	14	»	5	1	»	»	»	4
	Qui n'ont pas fait leur première communion	22	18	35	2	1	»	»	32
TOTAUX		502	184	686	135	18	8	5	520

Il résulte de ce tableau que 184 enfants sont entrés pendant l'année.

Voici comment ils se rangent au point de vue de l'instruction religieuse à l'époque de leur entrée :

98 avaient fait leur première communion, dont	ayant quelque instruction.	16 bien.
		63 fort peu.
	sachant leurs prières	17 nulle.
		71 bien.
connaissant les premières vérités	25 mal.	
	70 bien.	
	16 moins bien.	
sachant le catéchisme	10 néant.	
	9 bien.	
	58 fort peu.	
38 n'avaient pas fait leur première communion, dont	ayant quelque instruction.	29 néant.
		7 fort peu.
	sachant leurs prières	81 nulle.
		30 bien.
connaissant les premières vérités	30 moins bien.	
	28 néant.	
	16 bien.	
sachant le catéchisme.	28 moins bien.	
	44 néant.	
	2 fort peu.	
		86 néant.

135 colons ont dû quitter l'établissement, les uns réclamés par l'autorité, les autres à la suite de l'expiration de leur terme, enfin d'autres à l'occasion d'un placement convenable. Leur conduite morale et religieuse pendant leur séjour dans l'établissement, ainsi que leur instruction religieuse à l'époque de leur sortie, a été comme suit :

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES.	CONDUITE MORALE ET RELIGIEUSE PENDANT LE SÉJOUR.			INSTRUCTION RELIGIEUSE A L'ÉPOQUE DE LA SORTIE.		
	Excellente.	Bonne.	Laissant A DESIRER.	Bonne.	Satisfaisante.	Très-médiocre.
124 colons ayant fait leur première communion .	29	71	24	23	79	22
11 colons n'ayant pas fait leur première communion .	»	10	1	»	»	11
TOTAUX	29	81	25	23	79	33
	135			135		

Pour ce qui regarde les transférés et les désertés nous n'avons pas à nous en occuper, parce que hormis ceux qui, pour cause de maladie, ont été envoyés temporairement à l'infirmerie d'un autre établissement, nous ne devons plus les considérer comme appartenant à la population de l'école de réforme.

Nous avons eu cinq décès; un enfant de 9 ans, deux de 13 et un de 14 ans, qui étaient arrivés à l'établissement exténués et presque mourants. Le cinquième avait 17 ans, et sa mort nous a d'autant plus douloureusement affecté que c'était un jeune homme qui promettait beaucoup, et que, malgré notre présence dans l'établissement, il a été enlevé si subitement que nous n'avons pu venir à temps pour lui administrer les secours de la Sainte-Église.

52 colons, dont 47 Flamands et 5 Wallons, ont fait cette année leur première communion. Tous se sont préparés à cet acte solennel, et qui est peut-être le plus heureux de leur vie, d'une manière tout à fait édifiante. Aussi rien n'a été négligé pour leur en faire conserver le souvenir, qui jusqu'à la fin de la vie ne manquera pas d'exercer sur eux une salutaire influence, soit pour les maintenir, soit pour le ramener dans les voies de la vertu.

Parmi les nouveaux communicants, 44 Flamands ont pris part au concours de catéchisme institué depuis notre arrivée à l'établissement. Le résultat de ce concours a été des plus satisfaisants. 16 enfants récitaient le catéchisme de Malines avec demandes et réponses sans commettre la plus légère faute; les autres le savaient moins bien, cependant tous avaient relativement leur mérite. Il a donc fallu poser d'autres questions aux 16 premiers, pour pouvoir décerner à chacun la place à laquelle il avait droit. Les 5 autres Flamands avaient été exemptés du concours pour cause d'indisposition, et les Wallons, étant en trop petit nombre, n'ont pas concouru.

Enfin, 520 colons appartenant aux différentes catégories, que résume le tableau, restent présents au 1^{er} janvier 1835, nous demandant avec instance la nourriture de l'âme, implorant que l'on vienne leur rompre le pain de vie.

Comme il est essentiel à l'éducation morale et religieuse que les enfants sachent la lettre du catéchisme, afin que les vérités de la foi soient profondément gravées dans leur mémoire, qu'elles servent de texte aux explications qu'on donne et ne laissent rien de vague, d'incertain ou d'erroné sur les dogmes de la religion, nous nous appliquons tous les jours, pendant deux heures, à faire apprendre le catéchisme par cœur à tous ceux qui n'ont pas fait leur première communion, et à ceux qui, l'ayant faite, n'ont cependant pas une connaissance assez étendue du catéchisme pour être dispensés d'assister à cette classe. Cette portion forme la grande moitié de la population. Voilà notre premier pas.

Les dimanches et les jours de fête, à l'occasion d'autres instructions ou conférences auxquelles assiste la population entière, nous nous livrons à l'explication des vérités de la foi, non pas uniquement dans le but de les exposer devant les yeux ou d'en embellir la mémoire, mais principalement pour concilier cette adhésion du cœur et de l'esprit qui font naître le plein assentiment et la ferme croyance que les vérités de la foi exigent. Faisant comprendre toute l'étendue des devoirs de la vie chrétienne par l'explication des commandements de Dieu et de son Église, nous nous efforçons de faire apprécier le bonheur et l'attrait de la vertu, le malheur et l'aversion du vice; nous développons les moyens de faire le bien et ceux de fuir le mal.

Alors même qu'en enseignant on s'ingénierait à avoir recours à ce qui est le plus facile, le plus naturel et le plus conforme aux goûts et aux lumières des enfants, tout cet enseignement ne porterait aucun fruit réel, tous nos efforts resteraient stériles, si à cette connaissance, donnée ou acquise, on n'ajoutait pas la pratique de ce que la foi commande. Nous estimons donc que si l'instruction, ou la connaissance des vérités de la foi et des obligations qu'elle impose est très-nécessaire aux enfants, il n'est pas d'une moins grande nécessité de leur apprendre à y conformer leur vie et de les habituer à s'acquitter avec conviction et facilité de tous leurs devoirs. Sans cette pratique, nous craindrions de ne former que des prosélytes douteux qui, plus tard, privés de guides, n'auraient ni foi ni loi;

nous craindrions de ne jeter dans la société que des jeunes gens qui en deviendraient fatalement des membres dangereux et partant malheureux.

C'est ici le cas pour l'aumônier de seconder de tout son pouvoir les intelligents efforts que le personnel des employés s'impose, autant par ses bons avis et ses bons exemples, que par une vigilance éclairée qui ne cesse ni jour ni nuit, et par les mille autres moyens dont la direction dispose et dont elle fait un si large usage, sans crainte de fatigue ni d'ennui, ne consultant que les élans généreux du cœur qui veut le bien de tous ces pauvres enfants. Ces soins empressés et persévérants facilitent la tâche qui nous incombe, de sorte que nous n'avons qu'à suivre les pas de ceux qui tant de fois nous édifient et nous font goûter de si précieux moments de bonheur.

Tel est l'esprit qui préside aux prières du matin et du soir, avant et après les classes, avant et après les repas, et qui fait que l'on s'efforce d'ineulquer aux colons des notions supérieures à ce qui est purement matériel, pour les habituer à sanctifier toutes leurs actions.

C'est dans ce même but que le service divin se célèbre non-seulement avec cette décence, mais je dirai avec cette majesté qui convient aux choses de Dieu. Et c'est parce que l'expérience nous apprend que souvent les choses extérieures aident merveilleusement à faire impression sur les esprits, relèvent l'âme, parlent plus éloquemment que les meilleurs commentaires, qu'à certaines occasions on décore la chapelle avec soin afin de donner à nos fêtes le caractère de solennité qu'elles exigent.

C'est ainsi que l'on entoure d'une solennité particulière la célébration de la fête de saint Vincent de Paul, notre patron, fête qui est en même temps considérée comme l'anniversaire de l'inauguration de l'établissement. A cette époque, nous fûmes honorés de la visite de plusieurs personnes notables qui, par leur présence, rehaussèrent l'éclat de cette solennité et, en se mettant en rapport avec nos enfants, ont pu se convaincre par elles-mêmes des progrès accomplis depuis l'ouverture de l'école de réforme. Une si haute marque de sympathie donne un caractère particulier à l'œuvre, en relevant les colons à leurs propres yeux et en leur inspirant l'estime d'eux-mêmes ainsi que des sentiments de vertu et d'honneur.

Nous ne saurions passer sous silence les superbes cadeaux dont notre chapelle a été dotée cette année, et nous sommes heureux d'en consigner ici le témoignage de notre vive reconnaissance. M. Dumont, en souvenir de l'attachement qu'il porte à l'établissement dont il a été l'architecte, a fait don d'une très-belle statue sortant des ateliers de M. Geerts, de Louvain, et représentant saint Vincent de Paul. Nous avons reçu de MM. Vander Wallen de Fernig, et Portaels, de Vilvorde, un beau transparent représentant le saint Esprit; cet objet d'art, dû au pinceau de M. Portaels, est placé dans la voûte au-dessus de l'autel. Enfin, M. l'avocat Metdepenningen, de Gand, sous l'impression de la vive émotion que lui a fait éprouver une visite à l'établissement, a fait don d'un tableau de valeur appartenant à l'école de Van Dyck, et représentant l'Ange gardien montrant à un enfant le chemin du Ciel.

Nos colons assistent avec décence et recueillement au service divin, les dimanches et les jours de fête. Les autres jours, l'occasion se présente aussi quelquefois de les faire participer au saint sacrifice de la messe. Ce n'est pourtant qu'exceptionnellement, parce que les travaux absorbent nécessairement la journée. D'ailleurs, de quoi s'agit-il? Ne faut-il pas, avant tout, former nos enfants aux habitudes d'un genre de vie où des gens de leur condition s'acquittent de leurs devoirs avec facilité et amour? Ce n'est pas que nous soyons contraire à ce qui est de pure dévotion pour nous borner uniquement à ce qui est de précepte rigoureux; mais nous sommes persuadés que la piété ne se commande pas, et que se montrer trop absolu et trop rigoureux à cet égard, serait nous exposer à aller

contre le but que nous devons nous proposer et courir le risque de voir nos pupilles, livrés plus tard à eux-mêmes, violer, par esprit de réaction, ce que commande le plus essentiellement la vie chrétienne. Tout en nous appliquant à ce qui est de précepte, nous recherchons aussi dans les pratiques de dévotion que l'Église approuve, tout ce qui facilite et assure l'exécution des devoirs. Les fêtes de la sainte Vierge, de la célébration du mois de mai, de notre saint patron qui, à tant de titres, mérite une dévotion toute particulière, ou d'autres occasions encore, ne manquent pas de nous en fournir abondamment les moyens. Et à propos du mois de Marie, il faut que nous en disions un mot.

Partout ailleurs, environnée de fleurs, de guirlandes, de draperies et d'ornements d'or et d'argent, que le goût et la piété des fidèles étalent pour honorer la mère de Dieu, on voit l'image de la Vierge resplendissante de pierreries et de diamants. Nous aussi, nous avons nos richesses ! Elles consistent dans les éléments mis à la disposition des enfants pour les familiariser avec les habitudes d'ordre et de travail. Ce sont ces éléments qui ont composé notre offrande ; autour du reposoir nous avons groupé les outils du colon et les produits de son labeur ; chaque métier a été représenté par ses principaux attributs. En rendant ainsi hommage à la mère des pauvres et des affligés, nous rappelions le but et l'origine de l'établissement. Tous ces arrangements ont été spontanément accomplis par les colons qui, pour donner à la sainte Vierge un gage de leur profonde gratitude, ne trouvèrent rien de mieux à lui offrir que les précieux dons de Dieu qu'ils reçoivent dans l'établissement.

Ils voulurent faire plus encore. Tous individuellement avaient formé le ferme propos de se comporter, pendant tout le mois de mai, d'une manière irréprochable. Pour encourager ces dispositions et exciter l'émulation, on permit aux sections restées sans reproche et sans punition, de déposer le dimanche, pendant la durée de la fête, des bouquets de fleurs sur l'autel. Celles d'entre elles qui faisaient preuve de plus de persévérance, jouissaient de la faveur de voir inscrire leurs numéros en lettres d'or sur deux drapeaux préparés à cette fin.

Vu la faiblesse naturelle aux enfants, jointe au redoublement de zèle et d'attention des surveillants, nous avouons que notre plan avait toutes les apparences de la témérité et que c'était pousser nos exigences trop loin. Néanmoins, en retrempant journellement le courage par de pieux exercices, le mois de mai s'est passé de telle façon que, sur seize sections, neuf ont mérité cet honneur difficile, et que, sur la totalité de la population, il n'y a eu qu'une douzaine d'enfants qui aient eu le malheur d'en exclure les sections auxquelles ils appartenaient. Les fautes commises étaient d'ailleurs peu graves et du genre de celles auxquelles les enfants en général sont si souvent exposés, mais qu'une bonne discipline doit nécessairement réprimer.

L'inauguration des drapeaux s'est faite solennellement ; ils ont été placés entre les bras des anges qui couronnent l'autel, et qui semblaient proclamer les noms des vainqueurs devant l'Éternel.

Nous estimons, peut-être non sans raison, avoir fait un pas vers l'amélioration de nos enfants, lorsque, en leur prodiguant l'instruction et en leur montrant les différents moyens de faire le bien, nous leur avons appris à contracter de bonnes habitudes. Cependant, nous n'ignorons pas que c'est en vain que nous travaillons et que nous bâtissons la maison, si le Seigneur lui-même ne vient nous prêter son concours ; que c'est en vain que nous veillons sur le troupeau, si le Seigneur lui-même ne le prend sous sa garde. Nos efforts seraient frappés de stérilité si nous négligions les moyens que Dieu nous envoie, moyens qui sont infailibles pour extirper le mal, faire germer et fleurir la vertu dans celui qui les emploie dignement. Aussi le règlement de la maison invite-t-il les colons à s'approcher des SS. Sacrements quatre fois l'an. Nous avons la consolation de pouvoir dire que le nombre de

ceux qui se bornent à satisfaire rigoureusement à cette invitation est très-restreint, et que la grande masse de nos enfants vient bien plus souvent puiser à cette source céleste la lumière et la force qui les guident et les soutiennent dans la voie du bien. Le nombre des colons qui chaque samedi se présentent au tribunal de la pénitence, varie de 20 à 50.

Si tous les jours nous n'étions les témoins des progrès de nos enfants, si nous ne constations pas continuellement l'énorme différence qui se fait remarquer entre les nouveaux entrants et ceux qui depuis quelque temps séjournent dans l'établissement, nous pourrions peut-être douter de l'existence ou de l'étendue de ces progrès et penser que l'enthousiasme nous fait prendre nos bons désirs pour la réalité, car enfin nous paraissions un peu juges dans notre propre cause. Cependant ce que nous voyons de nos yeux, ce que nous touchons de nos mains, nous ne pouvons le nier. Chez les premiers on ne rencontre que rudesse et sauvagerie, chez les autres se manifestent des mœurs beaucoup plus adoucies ; chez les uns on ne voit qu'un esprit caché et de mensonge, chez les autres éclatent la franchise et la sincérité ; les uns ne se meuvent que par emportement et sont incessamment portés à l'insubordination, les autres sont doux et affables, dociles et obéissants ; les uns ont croupi dans la paresse et la gourmandise, les autres sont sobres et actifs. Comment s'opère cette heureuse transformation ? et comment parvient-on à régénérer ces pauvres âmes plongées jusque là dans les ténèbres de l'ignorance et dans le bourbier du vice ? Dès qu'un enfant entre dans l'établissement, il devient l'objet de soins particuliers, on s'efforce de gagner sa confiance, de lui ouvrir le cœur, de provoquer ses confidences, de l'éclairer, de l'encourager et de lui inspirer ces sentiments de respect et d'honneur qui engendrent l'amour du bien et font prendre le mal en horreur. On lui inspire l'instinct de l'ordre et de la discipline qui en font un jeune homme rangé, alors qu'auparavant il n'avait vécu que dans le désordre et l'inconduite. On lui inspire l'amour du travail et de l'économie ; on lui apprend l'art de se contenter et de se compter heureux de l'état et de la condition où la divine Providence l'a placé ; et tout en excitant en lui de chaleureuses espérances pour son avenir, on le prépare à la froide et souvent triste réalité, le fortifiant contre les déceptions de l'avenir, l'encourageant à supporter vaillamment le sort qui lui est destiné. Grâce à ces soins persévérants, à cet enseignement de tous les jours et de tous les instants où l'exemple vient en aide aux préceptes, le résultat est pour ainsi dire infallible, et si la régénération est parfois tardive, il est rare qu'elle ne soit pas complète. Il faut être témoin comme nous le sommes du changement qui s'opère chez ces enfants naguère si vicieux, aujourd'hui si soumis, si rangés, si laborieux, pour déclarer hautement qu'il méritent bien le morceau de pain qu'on leur donne, qu'ils sont dignes de tout l'intérêt qu'on leur porte, et que les fruits qu'on récolte compensent et au-delà les peines et les dépenses par lesquelles on a dû passer.

Nous ne l'ignorons pas, la trop grande confiance amène souvent une amère déception. et l'orgueil emporte sa peine ; ce n'est qu'à la persévérance dans le bien que l'estime s'accorde. Et n'est-il pas consolant de voir ces enfants qui, par le zèle que déploie la direction pour assurer leur avenir, ont obtenu un placement convenable, se comporter de manière à satisfaire pleinement leurs maîtres et leurs patrons ? de voir ces enfants, au premier moment de loisir, venir épancher leur cœur dans le sein qui les a nourris, conter leurs succès et leurs peines, exposer leurs doutes et leurs espérances et puiser de nouveaux conseils salutaires qui ne leur manquent jamais ? N'est-il pas consolant de voir nos marins, dès qu'ils mettent pied à terre, s'empresse de retourner dans la maison où ils ont été élevés, de voir nos soldats épargner leur solde pour venir des extrêmes limites du pays retremper leur âme au milieu de leurs anciens compagnons, et d'un mouvement tout spontané profiter de leur court séjour à l'école pour renouveler leurs forces dans la fréquentation des SS. Sacraments ?

Voilà notre population telle qu'elle est. Voilà le couronnement de l'œuvre à laquelle nous travaillons de concert. Voilà notre commune récompense.

Agrérez, Messieurs, l'hommage de notre dévouement et de notre profond respect.

Ruyssede, 20 janvier 1853.

L'aumônier,

P. BRUSON.

ANNEXE B.

Rapport du médecin de l'école de réforme pour l'exercice 1852.

Le 3 janvier 1853.

A Messieurs les membres du comité d'inspection.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous transmettre un état numérique et générique des malades traités à l'établissement sous votre inspection, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1852 :

GENRE DE MALADIES.	NOMBRE DES MALADES					Observations.
	RESTANT en traitement au 1 ^{er} janvier 1852.	ENTRÉS.	GUÉRIS.	DÉCÉDÉS.	RESTANT en traitement au 31 décembre 1852.	
Fiévreux	4	98	82	5	15	
Blessés	4	24	23	"	5	
Ophtalmiques	6	36	39	"	3	
Galeux	1	61	60	"	2	
	15	219	204	5	25	
	234		234			

L'état sanitaire de l'école de réforme pendant l'année 1852 avait été des plus satisfaisants, aucune maladie contagieuse ou épidémique n'ayant régné ; lorsqu'au commencement du mois de décembre, la fièvre scarlatine s'y est inopinément déclarée.

Vingt enfants en ont été successivement atteints ; quatorze sont parfaitement rétablis ; cinq autres sont en convalescence ; un seul malade, d'une constitution faible et débile, offrait dès le début de la maladie des symptômes adynamiques alarmants, et a été enlevé deux jours après son entrée à l'infirmerie.

1° 86 enfants ont été reçus en traitement atteints pour la plupart de maladies légères. Toutefois il faut en excepter trois qui, d'une constitution scrofuleuse, portaient, dès leur entrée à l'établissement, les caractères évidents du germe de la phthisie tuberculeuse à laquelle ils ont succombé, malgré les soins assidus dont ils ont été constamment l'objet. Un cinquième enfin nous a été subitement enlevé, à la suite d'une angine laryngée œdémateuse.

2° Aucun cas chirurgical de quelque gravité ne s'est présenté.

3° Le nombre des galeux a été assez considérable. Il importe de faire remarquer à ce sujet que presque tous les enfants, à leur entrée à l'établissement, en étaient atteints à des degrés différents.

4° L'année dernière, une ophthalmie granulée contagieuse a régné dans l'établissement. Nous avons déjà émis notre opinion sur les causes probables de cette maladie oculaire, et les résultats obtenus ont pleinement répondu à nos prévisions.

Qu'il nous soit permis aujourd'hui, Messieurs, de vous rassurer de nouveau à cet égard et de vous dire que, si quelques ophthalmiques figurent encore sur le rapport, le nombre en est restreint. D'ailleurs les cas qui se sont présentés, ont offert des caractères essentiellement différents. C'est ainsi que nous avons traité *sept ophthalmies* de nature scrofuleuse, *neuf* produites par des changements brusques dans la température, vulgairement appelés catarrhales; et enfin *vingt-six* franchement granulées. Ces dernières viennent péremptoirement corroborer l'opinion émise dans notre présent rapport. Ces enfants, en effet, étaient atteints, à leur entrée à l'école, de fortes granulations palpébrales; et sans le traitement énergique que j'ai suivi, il est probable que les accidents de 1851 se seraient reproduits.

5° 86 colons ont été vaccinés à leur entrée à l'école, en conformité du règlement sur le service sanitaire de l'établissement.

6° A la fin de l'exercice 1851, il restait à la pharmacie pour une valeur de fr. 259-40 de médicaments; les frais d'achat de médicaments se sont élevés en 1852 à fr. 180-45. Il en a été dépensé pour 185 fr. Au 31 décembre il en restait conséquemment en magasin pour une somme de fr. 256-85. La moyenne de la dépense en médicaments a été de 78 centimes par malade.

En résumé, le nombre des malades a été minime, si on considère que la constitution des enfants qui deviennent pensionnaires des écoles de réforme est en général viciée par la misère et parfois par de précoces débauches.

Beaucoup d'enfants sont affectés de scrofule; la description des ravages que cette maladie est susceptible d'engendrer à elle seule dans les différents tissus de leur chétive économie formerait un volume, et vous ferait comprendre en même temps combien les efforts doivent être soutenus pour arriver à des résultats aussi satisfaisants.

Aussi vous pouvez être fiers, au point de vue médical, de votre œuvre; elle me paraît répondre à ce que l'on en attendait. Grâce à une administration éclairée, l'école de réforme triomphera du préjugé qu'elle inspirait d'abord, et toute une génération, condamnée à s'éteindre dans le marasme, en sortira régénérée par la salutaire influence d'un régime rationnel et de soins intelligents. Des créatures vouées dès leur naissance au dépérissement, deviendront des ouvriers valides, capables par un travail soutenu de pourvoir un jour honorablement à tous leurs besoins.

Agrérez, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération,

Le médecin chargé du service,

ED. VAN HECKE.

ANNEXE C.

Compte d'emploi du crédit spécial de 153,000 francs, alloué au budget de l'exercice 1852, en faveur de l'école des garçons.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES PAR CATÉGORIE.	TOTAUX.	TOTAUX GÉNÉRAUX.
1° Bâtiments.			
Frais d'entretien des bâtiments, réparations, fr.	1,798 82		
Pavage de la cour de la ferme	1,926 40		
		3,725 22	
2° Dépenses de l'exploitation agricole.			
Salaire des ouvriers	547 49		
Matériel, instruments aratoires, etc.	853 81		
Achat d'animaux.	1,730 59		
Engrais solide et liquide	6,840 56		
Semences	1,108 83		
Plantations.	169 09		
Nourriture des animaux	6,279 40		
		17,529 77	
3° Dépenses des ateliers.			
Salaires et indemnités des instructeurs.	2,169 27		
Matières premières.	2,570 55		
Matériel, outils et ustensiles	614 95		
		5,354 77	
4° Dépenses administratives et domestiques.			
Traitements et salaires des employés	17,732 43		
Uniformes des surveillants et costumes des ouvriers de la ferme.	682 22		
A reporter.	18,414 65	26,809 76	»

NATURE DES DÉPENSES.	DEPENSES PAR CATÉGORIE.	TOTAUX.	TOTAUX GÉNÉRAUX.
Report.	18,414 65	20,609 76	
Nourriture des employés, des ouvriers de la ferme et des colons	45,781 17		
Blanchissage	1,909 50		
Combustibles.	5,508 36		
Éclairage	2,492 04		
Menu mobilier :			
1° Des employés, y compris les literies, linge, etc.	128 15		
2° Des colons : literies, habillements. . .	16,728 86		
3° De l'établissement, en général	739 44		
Matériel de bureau, fournitures, impressions.	287 56		
École.	271 05		
Exercice du culte	104 20		
Service médical et infirmerie.	180 43		
Frais de transport et de correspondance, et frais de route et de séjour.	1,116 90		
Bibliothèque des employés	149 60		
Dépenses diverses	2,546 11		
		96,358 02	
Total des dépenses			122,967 78
Restant disponible.			12,032 22
			135,000 00

ANNEXE D.

*État des achats faits en 1852 et dont les objets existaient en magasin
au 31 décembre 1852.*

1°	100,769.00	kilogrammes	de pommes de terre	fr. 8,515 60
2°	2,700.00	id.	de seigle	545 00
3°	744.33	id.	de farine de seigle	152 59
4°	1,002.00	id.	de pain de seigle	162 82
5°	1,168.00	id.	de farine de froment	525 87
6°	900.00	id.	d'avoine	157 50
7°	151.76	id.	de riz non pelé	42 16
8°	72.90	id.	de riz blanc	50 62
9°	3,898.00	id.	de foin	214 59
10°	2,400.00	mètres	de pilou	5,787 72
11°	2,989.00	id.	de toile écruë	1,980 59
12°	14.00	kilogrammes	de cuir pour semelles	31 50
13°	12.00	id.	id. empeigne	56 00
14°	10,116.00	id.	de gros charbon	262 40
15°	82,000.00	id.	de pavés de Quenast	2,408 00
				Ensemble fr. 18,450 76



ANNEXE E.

État indicatif des recettes diverses, faites pendant l'exercice 1882, à verser dans la caisse du trésor.

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION ET NATURE DES RECETTES.	PRIX.	MONTANT.
1	Produit de vente de 14 jeunes porcs	Divers.	230 00
2	Id. 6 peaux de vache	Id.	108 45
3	Id. 12 id. de veau	Id.	36 78
4	Id. fressures de 3 vaches	2 50	7 50
5	Id. branches de sapins	"	171 50
6	Id. 144.40 kilogrammes de beurre	1 50	216 60
7	Id. 22.00 id. de viande de vache.	" 80	17 60
8	Id. 24.00 id. id. veau .	" 80	19 20
9	Id. 14.00 id. id. mouton	" 80	11 20
10	Id. 5.00 id. id. porc. .	" 80	4 00
11	Id. 88.90 id. de jambon	1 00	88 90
12	Id. 2.50 mètres de drap noir	9 20	23 00
13	Id. 3.50 id. bleu	12 00	42 00
14	Loyer payé par un locataire qui occupait une maison sise sur la propriété de l'école des filles	"	20 80
15	Pour confection par le service de la forge d'une houlette . . .	"	2 61
16	Produit de vente de purin provenant de la maison de force de Gand	"	776 80
17	Produit d'une vente publique de bois de sapin faite par les soins de l'administration des domaines.	"	4,051 00
18	Valeur des effets d'habillement appartenant à l'État, et délivrés à des colons libérés, savoir :		
	1° 38 paires de souliers, à fr. 3.25.27 fr. 123 60		
	2° 14 blouses de toile bleue, à 2.35 32 90		
	3° 2 pantalons de toile grise, à 1.58 3 16		
	A reporter, fr. 159 66	5,827 94

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION ET NATURE DES RECETTES.	PRIX.	MONTANT.
	Report	159 66	5,827 94
	4° 3 chapeaux de paille, à	0.50 1 50	
	5° 3 brosses à habits, à	0.26.46 " 79	
	6° 3 brosses à souliers, à	0.30.38 " 91	
	7° 3 peignes, à	0.17 " 51	
	8° 3 paillasses, à	4.87 9 74	
	9° 2 traversins, à	1 09 2 18	
	10° 2 couvertures de coton, à	2.90 5 80	
	11° 2 livres de prières, à	0.31 " 62	
	12° 3 chemises grises, à	1.56 4 68	
	13° 1 casquette (képi), à	1.16 1 16	
		<hr/>	187 55
19	Retenue faite sur le salaire du boulanger pour la valeur de 24 pains de seigle qui n'ont pu être livrés à la consommation, à cause de leur mauvaise qualité		6 72
	TOTAL fr.		<hr/> 6,022 21

La somme de 4,051 francs, renseignée au présent état sous le n° 17, a été directement perçue par l'administration des domaines; la somme de fr. 776-80, *sub* n° 16, formant l'objet d'une recette spéciale, a été versée immédiatement dans la caisse de la même administration. Toutes les autres recettes s'élèvent ensemble à fr. 1,194-41, et feront l'objet d'un versement spécial.

ANNEXE F.

Compte d'emploi du crédit spécial A de 46,000 francs, alloué au budget de l'exercice 1882, pour les travaux de construction, etc., de l'école de réforme pour filles, à Beernem.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES PAR CATÉGORIE.	TOTAUX.	Observations.
Dépenses extraordinaires.			
<i>École des filles.</i>			
a. Frais d'appropriation : achat de matériaux, frais de démolition, etc.	3,603 25		
b. Salaire payé au sieur Dierickx, préposé à la garde de la propriété, etc.	471 20		
c. A-comptes payés à l'entrepreneur Buse-Devos, sur son entreprise.	9,000 00		
d. Montant des crédits ouverts au bureau du directeur du trésor à Bruges, pour le paiement des travaux exécutés d'office pour compte de l'entrepreneur	20,000 00		
e. Pavement d'un chemin de raccordement avec la route de Beernem à Wyngene . . .	481 60		
f. Appareil à lessiver.	125 00		
		33,691 05	

ANNEXE G.

Inventaire du mobilier de l'école de réforme pour garçons, avec indication de la valeur de ce mobilier à la fin de l'exercice 1852.

DÉSIGNATION DES OBJETS.	QUANTITÉS.	VALEUR au moment de l'achat ou de la mise en ser- vice.	VALEUR au 1 ^{er} janvier 1853.
A. Administration.			
Poêles calorifères	11	664 04	597 64
Lampe du corridor, avec support	1	25 00	22 50
Bureaux-pupitres	2	227 00	204 30
Cartonniers avec ornements	2	250 00	225 00
Table guéridon en chêne	1	40 00	36 00
Fauteuils recouverts en crin	2	66 00	59 40
Chaises recouvertes en crin	4	88 00	79 20
Glaces avec cadres en chêne	10	253 00	227 70
Lampes modérateurs avec supports	10	226 00	203 40
Coffre-fort	1	152 10	136 89
Rayons avec armoires	2	77 00	69 30
Petit pupitre	1	29 50	26 55
Cartons avec menottes en cuivre	84	248 50	223 65
Cachet avec tampon	1	18 00	16 20
Chaises de bureau	3	36 00	32 40
Lampes solaires	2	42 00	37 80
Passet	1	3 00	2 70
Commodes en chêne	12	710 00	639 00
Tables en bois de chêne	15	617 50	555 75
Chaises de canne peintes en bois de chêne	82	575 80	518 22
Rideaux de fenêtre	14	20 25	18 23
Bibliothèques diverses	6	76 00	68 40
A reporter	»	4,444 69	3,900 23

DÉSIGNATION DES OBJETS.	QUANTITÉ.	VALEUR au moment de l'achat ou de la mise en ser- vice.	VALEUR au 1 ^{er} janvier 1853.
Report.	»	4,444 69	3,900 00
Fauteuils en bois de chêne	2	30 00	27 00
Tables en bois de hêtre et en bois blanc	6	45 00	40 50
Sonnette en cuivre.	1	3 25	2 93
Toise.	1	20 83	18 75
Fits en bois de chêne.	12	530 00	477 00
Sommiers à ressorts	12	492 00	442 80
Matelas	12	840 00	756 00
Traversins	12	163 00	146 70
Oreillers.	12	124 00	111 60
Tables de nuit en bois de chêne	12	222 00	199 80
Pots de nuit en faïence.	10	10 00	9 00
Lavabos en bois de chêne	12	281 05	252 95
Aiguières avec bassins en faïence	10	49 00	44 10
Armoires en bois blanc.	2	40 00	36 00
Courtepointes	2	32 00	28 80
Lampes à suspension	3	258 00	232 20
Service de table, etc. Objets	548	278 21	250 39
Poêle cuisinière.	1	370 00	333 00
Tisonnier	1	1 00	» 90
Pincette	1	1 00	» 90
Pelles à feu.	2	2 00	1 80
Chaises en bois.	12	17 50	15 75
Marmites en cuivre avec couvercles	3	83 65	75 29
Grands poêlons en cuivre avec couvercles	3	43 05	38 75
Poêles à frire en cuivre avec couvercles	3	29 05	26 15
Casseroles en fer étamé	3	10 59	9 54
Marmite en fer	1	3 75	3 38
Hache	1	3 20	2 97
A reporter.	»	8,428 92	7,583 18

DESIGNATION DES OBJETS.	QUANTITÉ.	VALEUR au moment de l'achat ou de la mise en ser- vice.	VALEUR au 1 ^{er} janvier, 1853.
Report.	"	8,428 92	7,585 18
Louches en cuivre	2	16 50	14 85
Petits pots en fer.	3	5 00	4 50
Chaudron en cuivre	1	3 50	3 15
Coquemar en cuivre	1	19 60	17 64
Poêle à frire	1	2 00	1 80
Écumoire en cuivre	1	3 00	2 70
Boîtes en fer blanc.	2	2 00	1 80
Passoire en fer blanc.	1	3 50	3 15
Moulin à café	1	6 00	5 40
Entonnoir en fer blanc.	1	1 25	1 13
Quinquet à pied	1	13 01	11 71
Couvercles en fer blanc	3	3 50	3 15
Seaux en bois	5	15 00	13 50
Tine en bois	1	5 00	4 50
Cuelles	2	4 00	3 60
Grandes cruches en bois.	4	12 00	10 80
Scie	1	2 50	2 25
Louches en fer.	2	2 80	2 52
Porte-manteau.	1	1 35	1 22
Cuillères en cuivre.	4	12 00	10 80
Mesure en fer blanc	1	" 50	" 45
Porte-assiette	1	2 00	1 80
Garde-manger	1	60 00	54 00
Lanternes suspendues	3	30 00	27 00
Paillason en corde.	1	5 00	4 50
B. Personnel de surveillance.			
Tables	3	11 00	9 90
A reporter.	"	8,670 93	7,803 00

DÉSIGNATION DES OBJETS.	QUANTITÉ.	VALEUR au moment de l'achat ou de la mise en ser- vice.	VALEUR au 1 ^{er} janvier 1853.
Report	»	8,670 93	7,803 00
Chaises en couleur de chêne	2	13 40	12 06
Chaises en jonc	10	20 00	18 00
Lits en fer	10	222 00	199 80
Matelas	10	656 40	590 76
Traversins	10	149 40	124 46
Glace	1	17 00	15 30
Pots de nuit en faïence.	9	9 00	8 10
Bassins avec aiguières en faïence.	9	18 00	16 20
Armoires en couleur de chêne	11	54 00	48 60
Poêles en fonte.	3	53 10	47 79
Pelles à feu	2	2 00	1 80
Tisonniers	3	3 00	2 70
Quinquets en cuivre	2	10 00	9 00
Lampes bronzées.	4	6 40	5 76
Armoire-lavabo	1	10 00	9 00
Tables-lavabos	4	16 00	14 40
Porte-manteaux	12	17 20	15 48
Lit-de-camp en bois	1	5 00	4 50
Banc en bois.	1	9 00	8 10
Bacs à charbon en bois.	2	2 00	1 80
Porte-clairons	1	1 00	» 90
Lanternes-globes.	2	6 00	5 40
Planchette à porte-clefs	1	2 00	1 80
Cruche à l'huile	1	1 50	1 25
C. Mobilier à l'usage des colons.			
Lits en fer avec casiers.	521	11,566 20	10,409 58
Christes en plâtre.	8	72 00	65 70
A reporter.	»	21,613 53	19,451 34

DÉSIGNATION DES OBJETS.	QUANTITÉ.	VALEUR au moment de l'achat ou de la mise en ser- vice.	VALEUR au 1 ^{er} janvier 1853.
Report.	»	21,613 53	19,451 34
Lanternes globes.	9	133 60	120 24
Réfecteurs.	8	39 90	35 91
Gamelles en étain	525	1,086 43	977 79
Gobelets en étain	525	472 50	425 25
Cuillers	525	86 94	78 25
Tables avec bancs	20	932 32	884 99
Quinquets solaires	13	258 42	232 58
Cadres.	11	60 00	54 00
Cruchons en bois	4	20 00	18 00
Bacs en bois pour porter le pain.	3	30 00	27 00
Ciseaux pour la coupe des cheveux	4	14 00	12 60
Tables.	3	20 00	18 00
Tables avec coupe-pain	2	242 50	218 25
Armoires	2	55 00	49 50
Plats en étain	3	21 00	18 90
Seaux en bois	15	67 00	60 30
Louches en cuivre avec manches en bois	4	16 50	14 85
Couteaux	2	3 00	2 70
Fourchettes en fer	33	5 12	4 61
Collection de poids et mesures	1	23 05	20 75
Planches noires	14	115 00	103 50
Chevalets.	6	18 00	16 20
Pupitres avec ardoises	32	1,484 80	1,338 32
Encriers en plomb.	128	51 20	46 08
Estrades	4	8 00	7 20
Bibliothèques	2	60 00	54 00
Cartes géographiques.	5	35 00	31 50
Poêles	4	70 80	63 72
A reporter.	»	27,094 61	24,384 33

DÉSIGNATION DES OBJETS.	QUANTITÉ.	VALEUR au moment de l'achat ou de la mise en ser- vice.	VALEUR au 1 ^{er} janvier 1853.
Report.	"	27,094 61	24,384 33
Pelles à feu	2	6 00	5 40
Tisonniers	2	3 00	2 70
Bancs	7	62 00	56 70
Christ en bois	1	2 00	1 80
Bénitier en faïence.	1	" 50	" 45
Matelas	25	1,235 39	1,201 85
Traversins	25	256 18	230 57
Quinquet en cuivre.	1	6 75	6 08
Bassin avec aiguière en faïence.	1	2 00	1 80
Bidons en fer blanc	2	7 50	6 75
Pupitre	1	110 00	99 00
Tonneau à tisane	1	10 00	9 00
Pharmacie (objets).	174	177 65	159 89
Horloge avec caisse	1	21 25	19 22
Tronc en bois de chêne.	1	20 00	18 00
Baignoires en cuivre	2	180 00	162 00
Baignoires en zinc	4	240 00	216 00
Cuvelles diverses.	13	286 75	258 08
Chaudières avec couvercles	2	649 10	584 19
Civière	1	3 00	2 70
Petite charrette	1	40 00	36 00
Porte-manteaux	2	2 70	2 43
Appareil à lessiver.	1	139 41	125 47
Alcôves en fer	4	433 98	390 59
Bac à charbon en bois	1	3 00	2 70
Bac à nettoyer les légumes	1	28 27	25 45
Grandes pelles en fer avec manches en bois	3	4 17	3 76
Chautiers	3	6 00	5 40
A reporter.	"	31,132 31	28,018 31

DÉSIGNATION DES OBJETS.	QUANTITÉ.	VALEUR au moment de l'achat ou de la mise en ser- vice.	VALEUR au 1 ^{er} janvier 1853.
Report.	»	31,132 31	28,018 31
Porte-gamelles en fer.	1	250 00	225 00
Saunière en bois	1	37 45	33 71
Tines	11	95 00	85 50
Hache	1	3 20	2 88
Chaises en bois.	5	11 00	9 00
D. Ateliers.			
Tables diverses.	88	188 00	169 20
Armoires	4	59 00	53 10
Poêles	4	70 80	63 72
Escabeaux	120	163 70	147 33
Bancs	8	72 00	64 80
Tisonniers.	3	2 00	1 80
Tables	2	4 00	3 60
Bacs à charbon en bois.	2	2 00	1 80
Bac en bois	1	2 00	1 80
Bancs de menuisiers	9	289 65	260 69
Seau.	1	3 00	2 70
Porte-manteaux	8	10 80	9 72
<i>Tailleurs.</i>			
Outillages : pièces diverses	131	68 80	61 92
<i>Cordonniers.</i>			
Outillages : pièces diverses.	158	75 49	67 95
<i>Tonneliers.</i>			
Outillages : pièces diverses.	13	29 40	26 46
<i>Menuisiers.</i>			
Outillages : pièces diverses.	271	272 80	245 52
A reporter.	»	32,841 40	29,557 41

DÉSIGNATION DES OBJETS.	QUANTITÉ.	VALEUR au moment de l'achat ou de la mise en ser- vice.	VALEUR au 1 ^{er} janvier 1853.
Report.	»	32,841 40	20,577 41
<i>Charrons.</i>			
Outillages : pièces diverses.	249	97 50	87 75
<i>Tisserands et teilleurs de lin.</i>			
Métiers divers	90	880 55	792 51
<i>Forge.</i>			
Outillages : pièces diverses.	361	1,146 00	1,031 40
E. Magasins et boulangerie.			
Bacs en bois	8	210 00	189 00
Étagères avec rayons.	4	372 00	334 80
Tables diverses	3	25 00	22 50
Boîte à marquer avec lettres et chiffres.	1	5 50	4 95
Tonneaux à l'huile	2	65 52	58 97
Table avec balance en cuivre	1	31 00	27 90
Série de poids en cuivre	1	3 00	2 70
Pelles en bois.	5	9 97	8 98
Scie	1	2 50	2 25
Bascule	1	98 00	88 20
Série de poids en fer.	1	14 50	13 05
Chantier.	1	5 00	4 50
Cuelles diverses.	8	67 00	60 30
Boîtes en fer blanc.	5	17 50	15 75
Mesures en fer blanc.	2	2 50	2 25
Seaux en bois	4	12 00	10 80
Entonnoir en fer blanc	1	» 50	» 45
Série de mesures en étain	1	8 00	7 20
Échelle.	1	10 00	9 00
Lavabo en fer blanc	1	5 00	4 50
A reporter.	»	35,929 95	32,337 12

DÉSIGNATION DES OBJETS.	QUANTITÉ.	VALEUR au moment de l'achat ou de la mise en ser- vice.	VALEUR au 1 ^{er} janvier 1853.
Report.	"	35,929 95	32,337 12
¹ / ₂ hectolitre en tôle.	1	18 00	16 20
Balances en bois avec 1 série de poids en fer et 2 poids en plomb.	2	63 00	58 70
Mesures en tôle.	2	10 60	9 00
Pelle en fer	1	2 00	1 80
Pétrin.	1	44 01	39 61
Tine.	1	5 00	4 50
Armoire.	1	3 00	2 70
Grand tisonnier	1	5 00	4 50
Chaudière avec couvercle.	1	60 00	54 00
Étouffoir.	1	110 25	99 23
Blutoir	1	92 93	83 64
F. Chapelle.			
Bancs	50	600 00	540 00
Chaises d'église	24	63 00	56 70
Autel avec tabernacle en Lois de chêne verni, etc. . .	1	2,200 00	2,200 00
Fauteuil	1	75 00	67 50
Tabourets	4	69 50	62 55
Crédence.	1	62 00	55 80
Petite table pour le service de l'autel	1	38 00	34 20
Marche-pied	1	4 00	3 60
Sonnette en cuivre.	1	2 52	2 27
Tapis	2	20 25	18 23
Chandeliers en similor	6	300 00	270 00
Id. en bois de chêne.	4	20 00	18 00
Id. en cuivre (petits)	2	8 00	7 20
Lampe en similor.	1	35 30	31 77
Croix de procession.	1	20 00	18 00
A reporter.	"	40,060 11	36,094 82

DÉSIGNATION DES OBJETS.	QUANTITÉ.	VALEUR au moment de l'achat ou de la mise en ser- vice.	VALEUR au 1 ^{er} janvier 1853.
Report.	"	40,060 71	36,094 82
Chandeliers en similor pour acolytes	2	40 35	36 32
Quinquets solaires	3	63 00	56 70
Tableaux peints à l'huile. (Dons.)	3	"	"
Statue de saint Vincent	1	100 00	90 00
Encensoirs en cuivre avec accessoires.	2	60 52	54 47
Lanterne d'administration	1	4 03	3 63
Grand tapis d'autel.	1	50 00	45 00
Coussin en crin	1	20 17	18 16
Confessionnaux.	4	40 00	36 00
Croix de jubilé	1	5 00	4 50
Porte-chappe.	1	3 00	2 70
Seau en bois.	1	3 00	2 70
Cruche à l'huile en fer blanc.	1	2 50	2 25
Seau à l'eau bénite en cuivre avec goupillon	1	25 21	22 69
Armoire à 6 compartiments en bois de chêne.	1	500 00	450 00
Burettes en étain	2	5 00	4 50
Id. en cristal	2	25 00	22 50
Grand missel.	1	44 00	39 60
Petit missel de Requiem,	1	7 00	6 30
Pastorale.	1	12 00	10 80
Antiphonale romanum pour les vêpres	1	9 00	8 10
Vesperale	1	3 50	3 15
Gradualé en plain-chant	2	5 00	4 50
Soutanes pour acolytes avec ceintures	4	80 00	72 00
Porte-essui-mains	2	20 00	18 00
Lavabo.	1	5 27	4 75
Poêle calorifère avec 2 seaux.	1	56 45	50 81
Prie-Dieu en bois de chêne.	1	42 00	37 80
A reporter.	"	41,091 71	37,202 75

DÉSIGNATION DES OBJETS.	QUANTITÉ.	VALEUR au moment de l'achat ou de la mise en ser- vice.	VALEUR au 1 ^{er} janvier 1853.
Report.	»	41,091 71	37,202 75
Armoire à trois compartiments	1	40 00	36 00
Aubes	3	80 60	52 63
Nappes d'autel	6	60 52	54 47
Id. de communion.	2	40 34	36 31
Voiles de bénédiction.	2	6 05	5 45
Amicts.	6	18 16	16 35
Petits lavabos d'autel.	12	6 05	5 45
Ceintures d'aubes	4	8 07	7 27
Essuie-mains.	6	9 08	8 18
Bénitier	1	24 00	21 60
Ostensoir en argent.	1	530 00	530 00
Ciboire en argent	1	346 00	346 00
Calice avec patène et cuiller en argent.	1	240 00	240 00
Vase aux saintes huiles en argent.	1	38 00	38 00
Corporaux	6	24 21	21 79
Purificateurs	12	12 10	10 89
Palus	3	9 07	8 17
Drap mortuaire.	1	50 00	45 00
Rochets pour les acolytes.	4	40 00	36 00
Id. pour prêtres.	2	40 34	36 31
Chasubles de diverses couleurs.	6	475 00	427 50
Chappes	2	224 00	201 60
Canons d'autel.	3	22 00	19 80
Étoles pour prêtres.	5	75 00	67 50
G. A l'usage des gens de la ferme.			
Lits en fer	9	199 80	179 82
Matelas	1	65 64	59 08
A reporter.	»	43,775 83	39,733 92

DÉSIGNATION DES OBJETS.	QUANTITÉ.	VALEUR au moment de l'achat ou de la mise en ser- vice.	VALEUR au 1 ^{er} janvier 1853.
Report.	»	43,775 83	39,733 52
Traversin.	1	13 94	12 55
Lavabo-table.	1	4 00	3 60
Armoire	1	20 00	18 00
Pot de nuit en faïence	1	1 00	» 90
Bassin avec aiguière en faïence	1	2 00	1 80
Porte-manteaux	8	10 80	9 72
Réchaud.	1	1 65	1 49
Chaises en bois.	8	28 00	25 20
Chaises en jône	3	6 00	5 40
Tables diverses	3	24 00	21 60
Lampe en cuivre.	1	1 25	1 13
Horloge	1	20 00	18 00
Tisonnier.	1	1 00	» 90
Pelles à feu	2	1 50	1 35
Pincette	1	1 00	» 90
Soufflet.	1	1 00	» 90
Gril	1	1 00	» 90
Chaîne de cheminée	1	2 00	1 80
Chenet.	1	2 50	2 25
Couteaux.	2	1 25	1 13
Coquemar	1	2 85	2 57
Cuillers en fer	12	1 20	1 08
Boîte en fer blanc avec 12 fourchettes	1	» 96	» 87
Chaudron en fer	1	5 55	5 00
Écuelle en bois.	1	1 00	» 90
Porte-clefs.	1	2 00	1 80
Poêle en fonte	1	17 70	15 93
Quinquet en cuivre	1	5 50	4 95
A reporter.	»	43,956 48	39,896 54

DÉSIGNATION DES OBJETS.	QUANTITÉ.	VALEUR au moment de l'achat ou de la mise en ser- vice.	VALEUR au 1 ^{er} janvier 1853.
Reporter.	»	43,756 45	39,896 54
H. Objets divers.			
Pompe à incendie avec accessoires.	1	1,123 03	1,010 73
Seaux en osier.	50	126 47	113 83
Seaux en bois	6	18 00	16 20
Cruches à l'huile.	3	9 00	8 10
Tables diverses.	2	10 00	9 00
Bac à charbon en bois	1	3 00	2 70
Tines	6	18 00	16 20
Levier en fer	1	» 75	» 68
Échelles diverses	5	25 00	22 50
Pots en fer blanc	3	4 50	4 05
Lampe	1	» 50	» 45
Bacs en tôle	2	5 00	4 50
Tisonniers	2	3 50	3 15
Grattoir	1	2 00	1 80
Pelle à charbon	1	2 50	2 25
Platines à ordures	2	1 00	» 90
Chaise en bois	1	2 50	2 25
Armoires.	3	90 00	81 00
Rateliers.	2	6 00	5 40
Carabines	22	»	»
Drapeau national	1	8 70	7 83
Petit bugle en mi ^b	1	75 00	67 50
Bugles ténor en si ^b	6	450 00	405 00
Id. alto en mi ^b	3	255 00	229 50
Id. baryton en si ^b	2	180 00	162 00
Cornets à pistons.	2	130 00	117 00
A reporter.	»	46,505 93	42,191 06

DÉSIGNATION DES OBJETS.	QUANTITÉ.	VALEUR au moment de l'achat ou de la mise en ser- vice.	VALEUR au 1 ^{er} janvier 1853.
Reporter.	"	46,505 92	42,191 06
Trompettes à cylindres.	4	282 00	283 80
Trombones à cylindres	3	270 00	243 00
Tuba en si ^b à 4 cylindres	1	150 00	135 00
Basse tuba en fa, à 4 cylindres.	1	160 00	144 00
Tuba en si ^b	1	150 00	135 00
Petit cor à clefs.	1	30 00	27 00
Cornets à pistons cylindres.	2	92 68	83 40
Cors à clefs	2	58 05	52 25
Tymballes	1	80 00	72 00
Triangle en acier fondu	1	10 00	9 00
Grosse caisse.	1	75 00	67 50
Caisse de tambour	1	35 00	31 50
Colliers en cuir laqué	2	16 00	14 40
Clairons	8	193 00	173 70
Poêles en fonte	3	53 10	47 79
Chaise percée inodore	1	43 00	38 70
Planches à lettres	25	25 00	22 50
Grande voiture à 4 roues.	1	836 00	782 40
Petite id. à 2 id.	1	350 00	315 00
Boulier compteur.	1	15 00	13 50
Chaudière avec couvercle	1	117 70	105 92
Seau inodore.	1	25 00	22 50
TOTAL GÉNÉRAL.	"	49,572 44	44,949 93

*Compte de l'exploitation agricole.***Dépenses.****I. Personnel.**

1° Salaire du chef de culture, des jardiniers et des ouvriers permanents fr.	2,300 00	
2° Nourriture, entretien et émoluments de ces agents . . .	4,032 13	
3° Salaire des ouvriers engagés à titre provisoire	547 49	
		6,879 62

II. Bâtiments.

Entretien et réparations	252 45
------------------------------------	--------

III. Matériel.

1° Achat d'instruments, outils, ustensiles divers fr.	988 64	
2° Entretien et réparations	1,933 61	
		2,922 25

IV. Animaux.

1° Achat d'animaux fr.	1,450 70	
2° Nourriture fournie par l'administration . fr.	10,582 63	
3° Id. achetée au dehors	6,548 29	
		17,130 89
4° Harnais, ferrage, vétérinaires, médicaments, frais divers .	397 91	
		18,979 50

V. Culture.

1° Engrais fourni par l'exploitation .		
a. Solide : 930 voitures fr.	3,720 00	
b. Liquide : 4,636 hectolitres	927 20	
		4,647 20
Engrais acheté au dehors :		
a. Solide fr.	5,062 39	
b. Liquide : 1° Vidanges de Gand	2,000 00	
2° Frais de transport, etc.	1,778 17	
		6,840 58
2° Semences fournies par l'exploitation	463 24	
Id. achetées au dehors	2,569 90	
		3,033 14
3° Plantations	169 09	
4° Frais divers	"	
		14,692 01
Total des dépenses fr.		43,725 83

ANNEXE H².

*État indiquant la nature et la valeur des produits de l'exploitation,
pendant l'exercice 1852.*

ÉTENDUE CULTIVÉE.	DÉSIGNATION DES RÉCOLTES.	Quantité DES PRODUITS.	PRIX DE L'UNITE D'APRÈS LES MÉRIDIENNALES DES PRIX COURANTS.		MONTANT.	
I. CULTURE.						
M. A. C.						
35 82 68	Seigle.....	{ Grain..... Hectol.... Paille..... Kilogr....	568.50 80,600.00	14 50 5 50	l'hectolitre. par 100 kil.	8,245 25 2,821 00
» 97 75	Froment.....	{ Grain..... Hectol.... Paille..... Kilogr....	40.00 1,680.00	21 00 4 00	l'hectolitre. par 100 kil.	210 00 67 20
10 59 80	Avoine.....	{ Grain..... Id..... Paille..... Id.....	8,554.00 16,390.00	17 50 2 00	id. id.	1,438 45 551 80
7 35 40	Sarrasin.....	{ Grain..... Hectol.... Paille..... Kilogr....	73.50 2,790.00	12 00 » 80	l'hectolitre. par 100 kil.	882 00 22 32
17 10 95	Pommes de terres.....	Id.....	86,770.00	8 50	id.	7,575 45
1 02 53	Pois.....	Id.....	1,411.00	20 00	id.	282 20
» 81 47	Haricots.....	Id.....	221.50	20 00	id.	44 26
1 00 00	Vescs.....	Charrettes	20.00	3 00	la charrette.	60 00
2 36 20	Lin.....	{ Graine..... Hectol.... Lin..... Bottes....	7.00 595.00	20 00 1 20	l'hectolitre. la botte....	140 00 474 00
11 17 20	Trèfle vert.....	Charrettes	257.00	4 00	la charrette.	1,028 00
2 09 70	Carottes.....	Kilogr....	30,480.00	4 50	par 100 kil.	1,370 25
26 49 78	Navets.....	Charrettes	570.00	4 50	la charrette.	2,565 00
» » »	Foin de pré.....	Kilogr....	3,500.00	4 00	par 100 kil.	140 00
2 11 50	Graine de colza.....	Hectol....	15.00	20 00	l'hectolitre.	300 00
1 12 00	Rutabagas.....	Charrettes	20.00	5 00	la charrette.	100 00
1 00 00	Topinambours.....	Kilogr....	1,000.00	3 00	par 100 kil.	30 00
	Total.....	fr.	27,965 18

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Quantité des PRODUITS.	PRIX DE L'UNITE d'après LES MERCURIALES DES PRIX COURANTS.		MONTANT.	
II. POTAGER.					
Etendue : 6 hectares 1 are 50 centiares.					
Légumes	Kilogr.	26,145.00	9 00	par 100 kilog.	2,353 03
Haricots.....	Id.	96.00	20 00	id.	19 20
Pommes de terre.....	Id.	3,548.00	8 50	id.	284 58
Pois.....	Id.	56.00	20 00	id.	11 20
Semences :					
Pois secs.....	Id.	12.00	20 00	id.	2 40
Asperges.....	Id.	4.50	1 50	le kilogramme.	6 75
Chicorée.....	Id.	20.80	4 00	id.	83 20
Choux.....	Id.	2.90	10 00	id.	29 00
Cerfeuil.....	Id.	24.00	6 00	id.	144 00
Céleris.....	Id.	0.70	8 00	id.	5 60
Epinards.....	Id.	0.50	2 00	id.	1 00
Haricots.....	Id.	40.00	20 00	par 100 kilog.	8 00
Laitues.....	Id.	0.50	9 00	le kilogramme.	4 50
Oignons.....	Id.	2.00	4 00	id.	8 00
Panais.....	Id.	2.00	4 00	id.	8 00
Poireaux.....	Id.	0.20	4 00	id.	» 80
Fèves de marais.....	Id.	15.00	» 80	id.	12 00
Ensemble.....				fr.	2,981 28
III. PLANTATIONS.					
Vente de branches de sapin.....	»	»	»	pour..... fr.	171 50
Vente publique de bois de sapin.....	»	»	»	»	4,051 00
Ensemble.....				fr.	4,222 50
IV. ÉTABLE.					
Lait doux.....	Litres.....	22,010½	12 00	par 100 litres.	2,641 26
Lait battu.....	Id.	9,948	2 00	id.	198 96
Beurre.....	Kilogr.....	527	1 50	le kilogramme.	790 50
Élèves gagnés dans l'année.....	Têtes.....	5	»	»	90 00
Plus-value au 31 décembre 1852 de 24 têtes de jeune bétail, gagné antérieurement à 1852.....	»	»	»	»	1,665 62
Produit de l'abattage de vaches et tau- reaux.....	Têtes.....	6	»	»	1,266 66
Id. de l'abattage de veaux.....	Id.	12	»	»	298 94
Fumier.....	Charrettes.	950	4 00	»	3,720 00
Purin.....	Hectol.....	4,656	» 20	»	927 20
Ensemble.....				fr.	11,509 14

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Quantité DES PRODUITS.	PRIX DE L'UNITÉ D'APRÈS LES MERCURIALES DES PRIX COURANTS.		MONTANT.
V. PORCHERIES.				
Élèves gagnés en 1852..... Têtes.....	33	Divers...	»	375 00
Plus-value au 31 décembre 1852 de 13 porcs.....	»	»	»	390 00
Produit de vente de porcs..... Têtes.....	14	Divers...	»	230 00
Id. de l'abattage de porcs gras ... Id.	4	»	»	491 97
Ensemble.....			fr.	1,686 97
VI. BERGERIE.				
Élèves gagnés en 1852..... Têtes.....	4	»	»	80 00
Produit de l'abattage de moutons..... Id.	4	»	»	95 80
Toisons..... Pièces.....	18	5	»	84 00
Peaux tannées provenant de trois moutons morts..... Pièces.....	3	5	»	9 00
Ensemble.....			fr.	256 80
VII. BASSE-COUR.				
Oufs..... Pièces.....	1,061	3 00	le 100	51 83
VIII. PRODUITS AUTRES QUE CEUX MENTIONNÉS DANS LES CHAP. I A VII.				
Vente de purin à la maison de force de Gand au profit des écoles de réforme.....			fr.	776 80

RÉCAPITULATION.

Chap. I. Culture.....fr.	27,965 18
» II. Potager.....	2,981 28
» III. Plantations.....	4,222 50
» IV. Étable.....	11,599 14
» V. Porcheries.....	1,686 97
» VI. Bergerie.....	256 80
» VII. Basse-cour.....	51 83
» VIII. Produits divers.....	776 80
Ensemble.....	49,500 80

ANNEXE I.

Inventaire du matériel de la ferme, avec indication de sa valeur à la fin de l'exercice 1852.

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES OBJETS.	NOMBRE.	PRIX DE l'acquisition.	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 1852.
1	Chariots	5	1,825 00	1,600 00
2	Tricycles.	4	402 00	229 80
3	Charrettes à bière	2	500 00	460 00
4	Bronettes.	2	20 75	10 00
5	Charrues.	5	148 65	118 00
6	Herses	4	40 69	25 00
7	Brise-mottes	5	41 80	2 50
8	Harnais complets	16	652 81	460 00
9	Traits de chanvre	143	187 91	50 00
10	Barils vides pour le transport des vidanges	240	1,520 00	560 00
11	Seaux en bois.	8	20 08	10 00
12	Cuvelles	6	23 00	18 00
13	Tines à anses en fer	4	56 72	15 00
14	Cuves diverses.	9	121 50	100 00
15	Fourches à fumier.	10	15 71	4 00
16	Crochets à fumier	2	5 65	1 65
17	Palonniers doubles.	6	21 25	7 00
18	Seringue en étain	1	17 50	17 50
19	Sapes	41	89 88	50 00
20	Faux.	2	4 86	1 50
21	Bacs à purin	2	256 84	200 00
22	Bêches	40	184 75	159 00
23	Toile pour la grange, neuve.	1	68 60	50 00
24	Balance en bois, garnie en fer.	1	55 00	50 00
25	Séries de poids, en fer	1	52 25	52 25
26	Fléaux à battre en grange.	90	25 00	4 00
27	Baratte.	1	65 50	40 42
28	Traineaux à 3 roues	2	108 26	42 00
	A reporter		6,217 92	4,037 18

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES OBJETS.	NOMBRE.	PRIX DE l'acquisition.	VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 1882.
	Report		6,217 92	4,037 18
23	Passoire en cuivre pour le lait	1	5 00	4 00
50	Chaises	6	6 00	5 00
51	Tonneaux à purin avec épuisoir	1	5 00	5 00
52	Lanternes d'écurie	4	14 95	6 00
53	Collier avec bride et traits	1	16 00	8 00
54	Pelles d'écurie	2	2 90	1 90
55	Tôles pour la laiterie	64	17 85	7 00
56	Pelles en bois	2	4 00	» 30
57	Faux colliers	6	54 50	20 00
58	Roues pour tricycles	6	56 00	28 00
59	Bridon pour l'âne	1	6 00	2 00
40	Machine à battre les gerbes et son tire-paille avec manège	1	1,218 92	1,100 92
41	Pompe à purin en tôle avec son trépied et son tuyau aspirant en gutta-percha	1	101 58	80 00
42	Tarare en service	1	59 85	20 00
43	Toile en service à l'usage de la grange	1	5 50	2 00
44	Palonniers simples	12	6 00	6 00
45	Coupe-racines de Gardner	1	140 00	125 00
46	Tarare de Dombasle	1	150 00	150 00
47	Charrue à sous-sol	1	100 00	80 00
48	Auges à porcs	2	60 00	54 00
49	Balauze à bascule	1	275 00	275 00
50	Manège pour la machine à battre, courroies, boulons, etc., pour donner le mouvement aux instruments aratoires	»	450 00	450 00
51	Pompe à purin à double effet	1	275 00	250 00
52	Lave-racines	1	170 00	150 00
53	Chaînes en fer	129	115 25	115 25
54	Plantoir mécanique	1	52 00	40 00
55	Hache-paille	1	200 00	175 00
56	Crible	1	9 00	9 00
	TOTAUX fr.		9,752 22	7,158 75

ANNEXE J.

*État indiquant le nombre et l'espèce des animaux, avec leur valeur estimative,
au 31 décembre 1852.*

ESPÈCE.	NOMBRE.	VALEUR ESTIMATIVE AU 31 décem ^r e 1852.	<i>Observations.</i>
Chevaux	10	5,230 00	
Ane.	1	133 00	
Bœufs.....	9	1,683 00	
Taureaux	5	450 00	
Vaches.....	29	6,812 69	
Génisses et taurillons	15	1,283 00	
Porcs (race d'Essex, de Berkshire et du pays).....	50	1,685 00	
Moutons	16	380 00	
Poules et coqs	73	73 00	
Dindes.....	11	16 50	
Canards.....	13	13 00	
Lapins.....	13	9 00	
Paons	6	25 00	
Pigeons.....	58	19 00	
Pintades	5	5 00	
Chiens de garde.....	2	20 00	
TOTAL.....		13,860 19	

ANNEXE K.

Compte sommaire de l'emploi du subside de 1,500 francs, accordé par arrêté royal du 22 mars 1852, n° 15511/12204, pour mettre l'administration à même de pourvoir aux premiers besoins des colons, au moment de leur libération, et de faciliter leur placement.

1° Délivré à 48 colons libérés, pour les mettre à même de faire face aux frais de leur voyage, en prenant possession des emplois qui leur ont été procurés, etc., etc. fr.	157 27
2° Le 24 juillet. Payé à la veuve Renier, à Bruges, pour fourniture de toile bleue et de toile blanche pour confection de blouses et de chemises . . .	266 95
3° Le 30 octobre. A la même, pour dito	371 95
4° Le 31 décembre. A Mamet-Vanherswynghels, négociant à Bruges, pour fourniture de draps, étoffes diverses, chaussettes, casquettes, mouchoirs, etc., etc.	5075 8
5° Le 31 décembre. A Loonus-Desmet, négociant à Bruges, pour fourniture de boutons divers et de fil blanc.	8 70
6° Pour objets délivrés par l'établissement et dont la valeur doit être versée dans la caisse de l'État	187 55
Ensemble fr.	1,500 00

N. B. A l'aide des étoffes et des objets mentionnés sous les n° 2, 3, 4 et 5, il a été confectionné par les ateliers de l'établissement :

52 vestes de drap;
 29 pantalons id. ;
 75 id. d'été;
 36 gilets d'étoffe;
 111 chemises en toile blanche;
 82 blouses id. bleué.

Ces divers objets ont été distribués à 89 libérés.

TABLE DES MATIÈRES.

Présentation du Rapport par M. le Ministre de la Justice	1
Quatrième rapport sur la situation des écoles de réforme	2
ANNEXES : <i>A.</i> Rapport de l'aumônier sur l'état moral et religieux des colons	29
<i>B.</i> Rapport du médecin sur l'état sanitaire des colons	36
<i>C.</i> Compte du crédit spécial de 135,000 francs alloué au budget de 1852.	38
<i>D.</i> Etat des achats faits en 1852 et dont les objets existaient en magasin au 31 décembre 1852	40
<i>E.</i> Etat des recettes diverses à verser dans la caisse du trésor.	41
<i>F.</i> Compte du crédit de 46,000 francs alloué pour construction de l'école des filles.	43
<i>G.</i> Inventaire du mobilier de l'école des garçons	44
<i>H¹.</i> Compte des dépenses de l'exploitation agricole	58
<i>H².</i> Etat des produits de l'exploitation agricole.	59
<i>I.</i> Inventaire du matériel de la ferme.	62
<i>J.</i> Dénombrement et valeur des animaux domestiques	64
<i>K.</i> Compte de l'emploi du subside de 1,500 francs, destiné au placement et au patronage des colons.	65
